



Rapport budgétaire

CA 2018

Conseil municipal

du 25 juin 2019

VIE
MUNICIPALE

Reims.fr

Sommaire

<u>I^{ère} partie - L'évolution des grands équilibres financiers</u>	P.10
A - Une stabilité de la fiscalité	P.11
B - Un niveau d'épargne brute en augmentation constante assurant un haut niveau d'investissement	P.14
B 1 – Un niveau d'épargne brute jamais atteint	P.14
B 2 – Un niveau d'investissement très élevé	P.17
B 3 – Un désendettement massif	P.19
C - Les transferts de compétence avec la Communauté urbaine du Grand Reims	P.21
D- La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la contractualisation	P.23

II^{ème} partie – Les recettes de fonctionnement	P.32
A - Les recettes de fonctionnement	P.32
B – La présentation par chapitre	P.33
1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges	P.33
2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses	p.34
3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes	p.38
4. Chapitre 74 – Les dotations et participations	p.44
5. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante	p.47
6. Chapitre 76 – Les produits financiers	p.48
7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels	p.48
8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions	p.50
III^{ème} partie – Les dépenses de fonctionnement	p.51
A – Les dépenses de fonctionnement	p.51
B – Présentation par chapitre	p.53
1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général	p.53
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés	p.56
3. Chapitre 014 – Les atténuations de produits	p.59
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	p.60
5. Chapitre 656 – Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus	p.62

6. Chapitre 66 – Les charges financières	p.62
7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles	p.62
8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions	p.63

IVème partie - Les recettes d'investissement **p.64**

A – Les recettes d'investissement	p.64
B – Présentation par chapitre	p.65
1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement	p.65
2. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.66
3. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers	p.66
4. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers	p.68
5. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	p.68

Vème partie – Les dépenses d'investissement **p.69**

A – La préservation d'un haut niveau de dépenses d'investissement	p.69
B - La présentation par chapitre	p.70
1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.70
2. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers	p.70
3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	p.70
4. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement	p.71

VIème partie – Les budgets annexes

p.82

A – Le budget annexe du Restaurant municipal	p.82
B – Le budget annexe Zac Sernam Boulingrin	p.84
I – Le budget de fonctionnement	p.84
II –Le budget d’investissement	p.85
Annexe 1 : Les ratios légaux	p.86
Annexe 2 : Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie	p.89
1 – Des taux toujours à leurs plus bas niveaux	p.90
2 – Une offre de financement importante et diversifiée	p.92
3 – Evolution de l’encours et de la charge d’intérêts	p.93
4 – Opérations réalisées dans le cadre de la gestion de dette sur l’exercice 2018	p.95
5 – Stratégie de gestion de dette	p.96
6 – Résultats de la stratégie appliquée en 2018	p.96
7 – La gestion de trésorerie	p.98
Annexe 3 – Définitions et méthodologie	p.100
Annexe 4 – Mutualisation des services	p.102

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2017	CA 2018	En valeur
Recettes réelles de fonctionnement	247,4	266,2	18,76
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	193,8	194,1	0,33
Épargne de gestion	53,7	72,1	18,43
<i>Intérêts de la dette</i>	5,9	5,3	-0,58
Épargne brute	47,8	66,8	19,01
<i>Capital de la dette</i>	33,6	33,7	0,10
Épargne nette	14,2	33,1	18,91
Remboursement anticipé emprunt	0,0	0,0	0,00
Dépenses réelles d'investissement hors dette	46,0	70,3	24,30
Recettes réelles d'investissement hors emprunt et excédent	20,1	17,1	-3,00
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	11,6	20,1	8,50

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2017	CA 2018	En valeur
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	243,2	245,7	2,50
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	193,3	193,9	0,60
Épargne de gestion retraitée	50,0	51,8	1,80
<i>Intérêts de la dette</i>	5,9	5,3	-0,58
<i>Remboursement par la CU des intérêts de la dette théorique</i>	-0,9	-0,8	0,10
Épargne brute retraitée	45,0	47,3	2,28
<i>Capital de la dette</i>	33,6	33,7	0,10
<i>Dette récupérable sur emprunt théorique transféré</i>	-2,9	-3,0	-0,08
Épargne nette retraitée	14,4	16,6	2,20
Remboursement anticipé emprunt	0,0	0,0	0,00
Dépenses réelles d'investissement retraitées	48,5	71,3	22,80
Recettes réelles d'investissement retraitées	22,5	34,6	12,10
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	11,6	20,1	8,50

Le détail des retraitements effectués figure en annexe 3. Ils consistent essentiellement à neutraliser les dépenses et les recettes dites exceptionnelles notamment les cessions d'actifs.

Afin de faciliter la lecture comparative des comptes administratifs depuis de nombreuses années, les deux tableaux ci-dessus retracent l'évolution des équilibres financiers selon les mêmes retraitements que ceux utilisés au cours des années précédentes. Une présentation complémentaire issue de la contractualisation financière avec l'Etat sera effectuée qui intégrera les retraitements propres intégrés dans la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

La feuille de route de la mandature avait tout d'une gageure : avec en perspective la baisse des dotations de l'Etat, (qui a atteint en cumul annuel par rapport au chiffre de 2013 près de 20 millions d'euros à fin 2018), l'enjeu était, pour la nouvelle équipe, de maintenir un haut niveau d'investissement, à fiscalité inchangée, sans dégradation de la qualité du service public, et sans hypothéquer l'avenir par un recours excessif à l'emprunt.

Les pages suivantes montreront que, non seulement ces objectifs ont été pleinement atteints, mais qu'ils ont été dépassés :

- **Le montant des investissements a progressé, pour s'établir sur la période à 78M€ annuels ;**
- **Le poids de la dette de la Ville a été allégé de près du quart (-76.5M€) à fin 2018 ;**
- **La capacité de désendettement a été ramenée à 5.2 années, ratio jamais atteint depuis plus de dix ans.**

Ainsi, non seulement les équilibres ont été préservés, mais des marges de manœuvre ont- été constituées, en dépit d'un contexte défavorable, pour préserver la capacité à agir en faveur d'un développement harmonieux de la Ville.

Les voies et moyens par lesquels ces résultats ont pu être obtenus ne doivent rien à d'obscurs mouvements comptables, pas plus qu'à des événements exceptionnellement favorables.

C'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement (baisse de 0.24%), clôturant 2018 **en avance de plus de 2.7M€ sur l'objectif de contractualisation avec l'Etat, qui a permis une nouvelle fois en 2018 la croissance de l'épargne brute, à 58M€, montant là encore sans précédent**, et de limiter ainsi le recours à l'emprunt.

L'approfondissement des instruments de suivi de gestion, l'attention portée aux achats de la collectivité, la rigueur organisationnelle et l'implication des agents de la collectivité, sont les vecteurs de cette réussite. Elle s'est accompagnée d'une attention particulière pour

faire bénéficier autant que possible les agents d'avancées sociales nouvelles.
(Participation accrue à la complémentaire santé et à la prévoyance, mise en œuvre du RIFSEEP et d'une prime annuelle, résorption de l'emploi précaire notamment).

lère partie – L'évolution des grands équilibres financiers

Les résultats financiers constatés au compte administratif 2018 sont le reflet des objectifs fixés par l'équipe municipale depuis le début du mandat ; ils les dépassent par de nombreux aspects.

La gestion rigoureuse de la Ville de Reims a été récompensée en 2018, **par l'obtention de la médaille d'or remise par l'Odis**, association en charge de l'analyse des résultats financiers des grandes collectivités nationales.

Les objectifs financiers qui guident la gestion financière de la ville de Reims sont les suivants :

- une stabilité de la fiscalité caractérisée par des taux d'imposition inchangés,
- le maintien d'une épargne brute suffisante pour le financement des investissements et la préservation d'un niveau d'endettement maîtrisé,
- un niveau d'investissement élevé permettant un soutien affirmé à l'activité économique et au dynamisme du territoire rémois.

En 2017, la création de la Communauté urbaine du Grand Reims a eu pour conséquences des transferts de compétences et la mise en œuvre de la neutralisation fiscale. En 2018, des transferts complémentaires de compétences ont eu lieu et l'analyse des résultats de l'exercice 2018 en tiendra compte.

Enfin, l'exercice 2018 correspond à la première année de mise en œuvre du contrat financier signé avec l'Etat le 25 juin 2018, encadrant la hausse des dépenses de fonctionnement à hauteur de +1,2% en 2018 par rapport à 2017, en application de la Loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018. La loi et le contrat en découlant, fixant des modalités particulières de calcul des dépenses réelles de fonctionnement, les résultats de l'exercice 2018 feront l'objet d'une présentation complémentaire dédiée.

A – Une stabilité de la fiscalité

L'équipe municipale s'était engagée, en début de mandat, à stabiliser la pression fiscale. Cela s'est tout d'abord traduit par un maintien des taux de la fiscalité directe locale perçue par la Ville de Reims, malgré la baisse sensible des dotations versées par l'Etat.

Parallèlement, les taux perçus par l'intercommunalité (Reims Métropole puis la Communauté urbaine du Grand Reims) ont été revus à la baisse (baisse de 20% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

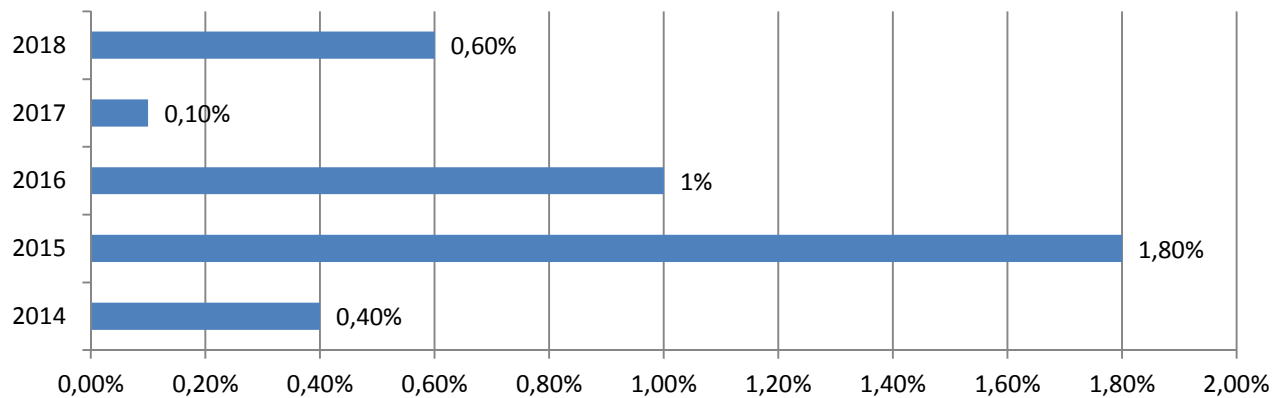
Ainsi, sans tenir compte de la baisse des taux communaux intervenue en 2017 pour compenser la hausse des taux intercommunaux, les différents taux d'imposition appliqués sur le territoire de la Ville de Reims sont restés au même niveau entre 2013 et 2018, à savoir :

	Collectivité	2013	2018
Taxe habitation	Ville de Reims	20.75%	19,19%
	Intercommunalité	7.59%	8.87%
Taxe foncière	Ville de Reims	30,71%	29,26%
	Intercommunalité	0%	1,45%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	Ville de Reims	30,72%	24,1%
	Intercommunalité	0%	8,08%

TEOM	Intercommunalité	8,95%	7,08%
-------------	-------------------------	-------	-------

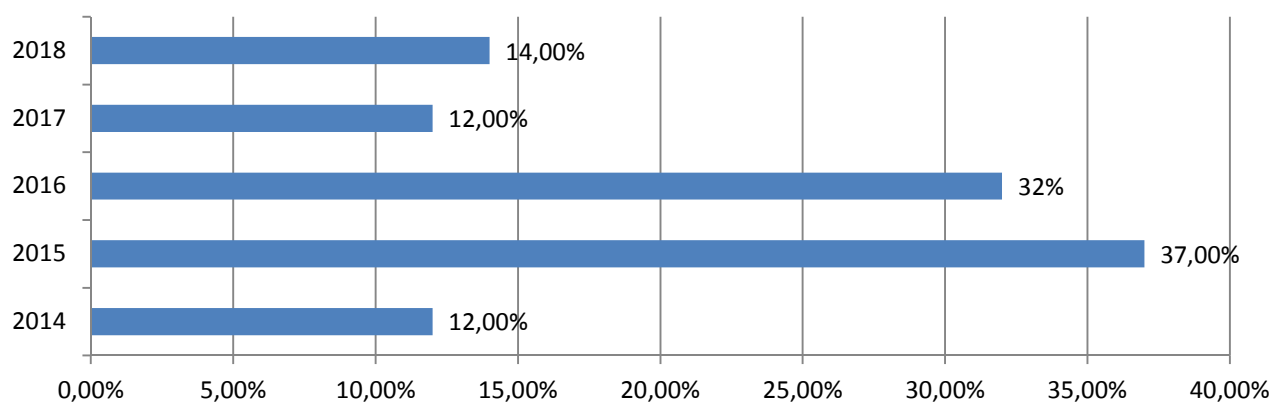
Cette stabilité des taux de la Ville de Reims est à comparer avec l'évolution des taux des autres collectivités de même strate au cours de la même période, nombre d'entre elles ayant fait le choix de compenser la baisse des dotations versées par l'Etat par une hausse de la fiscalité locale.

taux d'évolution moyen des taux d'imposition ménage des villes de plus de 100 000 hab (*)



(*) source cabinet FSL mai 2018

% des communes de plus de 100 000 hab augmentant leurs taux d'imposition ménage (*)



(*) source cabinet FSL mai 2018

Par ailleurs, bien que les taux communaux n'aient pas été augmentés au cours des dernières années, les bases d'imposition ont été revalorisées par l'Etat chaque année, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. La variation des produits constatés est donc le fruit de la variation de l'assiette de taxation (variation du nombre de logements, de la surface des logements...) et de la revalorisation forfaitaire de l'Etat.

Ainsi, malgré la révision des bases forfaitaires et l'évolution physique des bases d'imposition, le produit de fiscalité directe locale perçu par la Ville de Reims a légèrement baissé de 2013 à 2018.

	2013	2018
Total fiscalité directe locale Ville de Reims	119,851 M€	118,101 M€

Cette baisse des produits est majoritairement la conséquence de la baisse des taux votée en 2017 suite au passage en Communauté urbaine. La perte de produit fiscal en découlant a été compensée par la Communauté urbaine du Grand Reims, par le biais de l'Attribution de Compensation, dans le cadre du pacte de neutralisation fiscale.

Enfin des baisses de fiscalité sectorielle ont été mises en œuvre, comme par exemple :

- la 1^{ère} heure gratuite dans les parkings en ouvrage, au bénéfice de tous,
- le 1^{er} ¼ heure gratuit dans le stationnement de voirie, au bénéfice de tous,
- la baisse de la taxe sur la publicité extérieure, au bénéfice des entreprises,
- la baisse de certains droits de place, au bénéfice des entreprises.

Toutes ces mesures, limitant la pression fiscale des Rémois et des entreprises, améliorant l'attractivité de la commune, son dynamisme et l'emploi, ont entraîné d'importantes baisses de recettes fiscales pour la collectivité. Celles-ci n'ont pu être réalisées qu'en menant, en parallèle, une gestion rigoureuse des dépenses supportées par la collectivité.

B. Un niveau d'épargne brute en augmentation constante assurant un haut niveau d'investissement

B-1 – Un niveau d'épargne brute jamais atteint

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2018, celle-ci s'élève à 47,3 M€, soit une hausse de 2,3 M€ par rapport à celle de l'exercice 2017 (+5,3%).

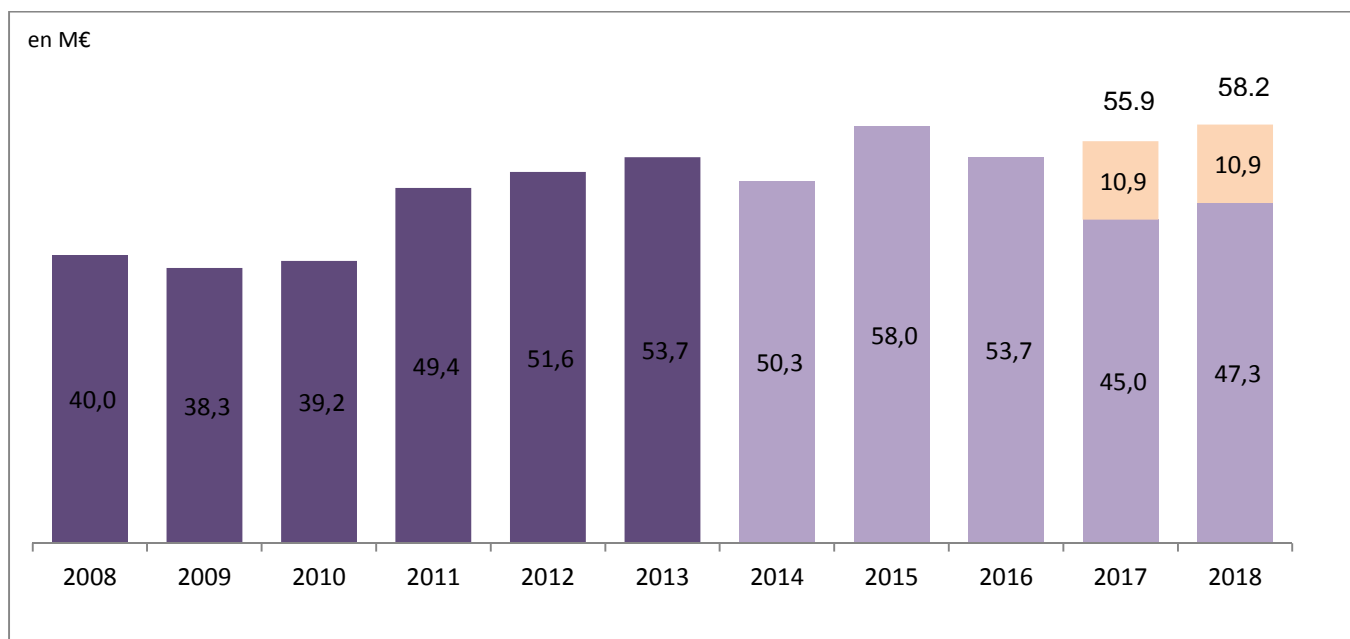
Pour mémoire, le passage en communauté urbaine, au 1^{er} janvier 2017, a impacté fortement le niveau de l'épargne brute de la collectivité, les transferts de compétences en investissement (notamment la voirie) s'étant traduits par une baisse de 10,9M€ de l'Attribution de Compensation (recette de fonctionnement) versée par la Communauté urbaine du Grand Reims à la Ville de Reims.

Aussi, pour pouvoir suivre à périmètre constant l'évolution de l'épargne brute de la Ville de Reims, il convient d'ajouter ce montant à l'épargne brute constatée en 2017 et 2018.

Evolution de l'épargne brute à périmètre constant par rapport à 2016

	M€	2016	2017	2018
Epargne Brute retraitée constatée aux CA		53,7 M€	45 M€	47,3 M€
Transfert d'épargne brute vers la communauté urbaine au titre de l'investissement			+10,9 M€	+10,9 M€
Epargne brute à périmètre constant		53,7 M€	55,9 M€	58,2 M€

L'évolution de l'épargne brute au cours des dernières années est retracée dans le tableau ci-dessous :



A périmètre constant, l'épargne brute progresse de +2,3M€ entre 2017 et 2018 et de + 4,5M€ entre 2016 et 2018.

La moyenne annuelle de l'épargne brute constatée aux comptes administratifs est de 51M€ sur la période 2014/2018, mais de 55M€ à périmètre constant, une fois le transfert de compétences à la communauté urbaine retraité. Elle était de 45M€ en moyenne par an sur la période 2008/2013.

Cette évolution est d'autant plus remarquable que le niveau des recettes (DGF, DSC et DSU) est inférieur de 5,6 M€ en 2018 par rapport à 2013 alors qu'il était supérieur de 7 M€ en 2013 par rapport à 2008 comme l'atteste le tableau ci-dessous.

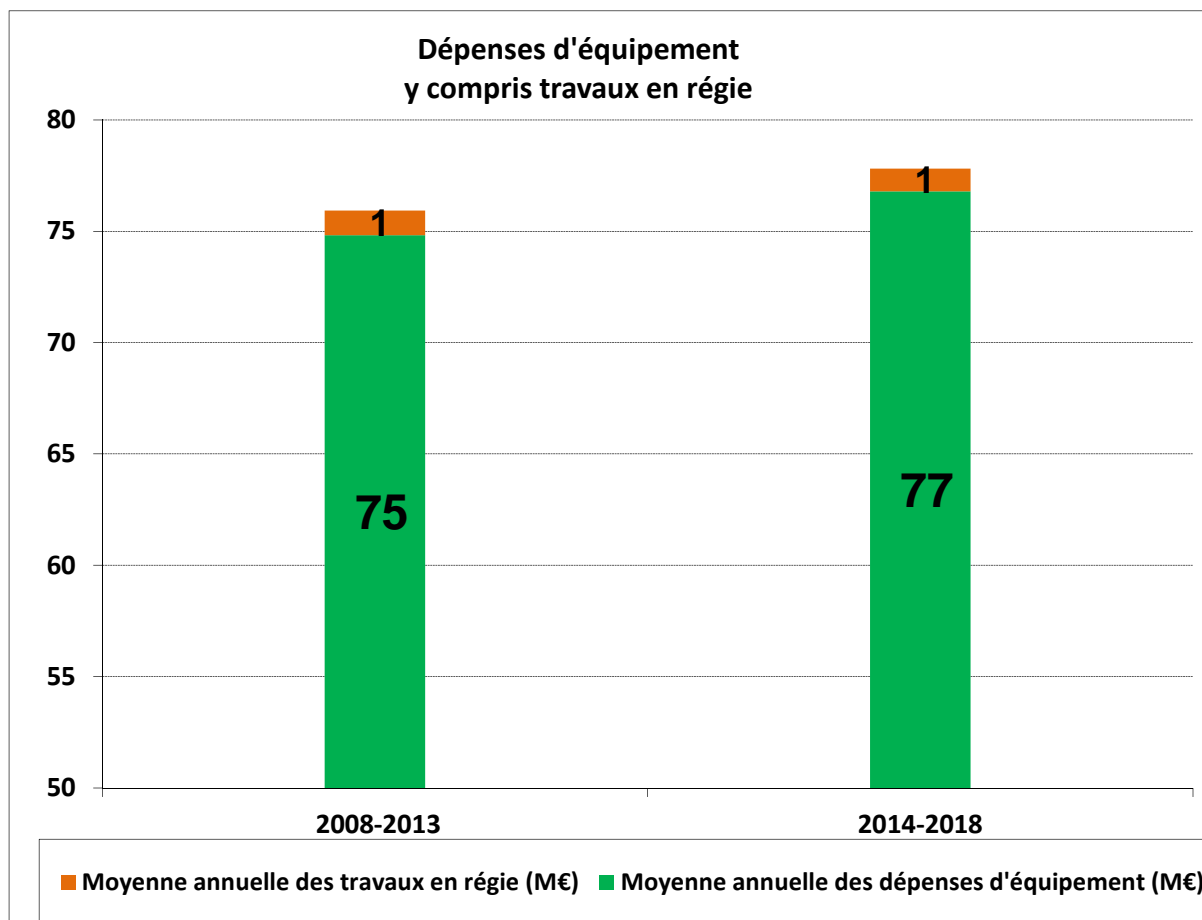
Compte tenu de ces éléments, la hausse moyenne de l'épargne brute résulte donc d'une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement voulue par l'équipe municipale.

M€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	43,4	43,0	42,6	41,6	41,2	40,7	38,8	33,9	28,6	25,9	25,9
Dotation nationale de péréquation	1,3	1,0	1,2	1,3	1,1	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7
Dotation de solidarité urbaine	10,5	10,7	11,8	13,0	13,7	15,5	16,4	19,4	22,2	24,0	25,0
Dotation de Solidarité Communautaire	2,2	2,2	2,2	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
TOTAL	57,5	56,9	57,9	63,4	63,6	64,8	63,6	61,6	59,2	58,2	59,2

B-2 Un niveau d'investissement très élevé

Ce haut niveau d'épargne brute a permis à la Ville de Reims d'assurer un haut niveau d'investissement en limitant fortement le recours à l'emprunt.

Moyenne des dépenses d'équipement réalisées entre 2014 et 2018 par rapport à la période 2008/2013



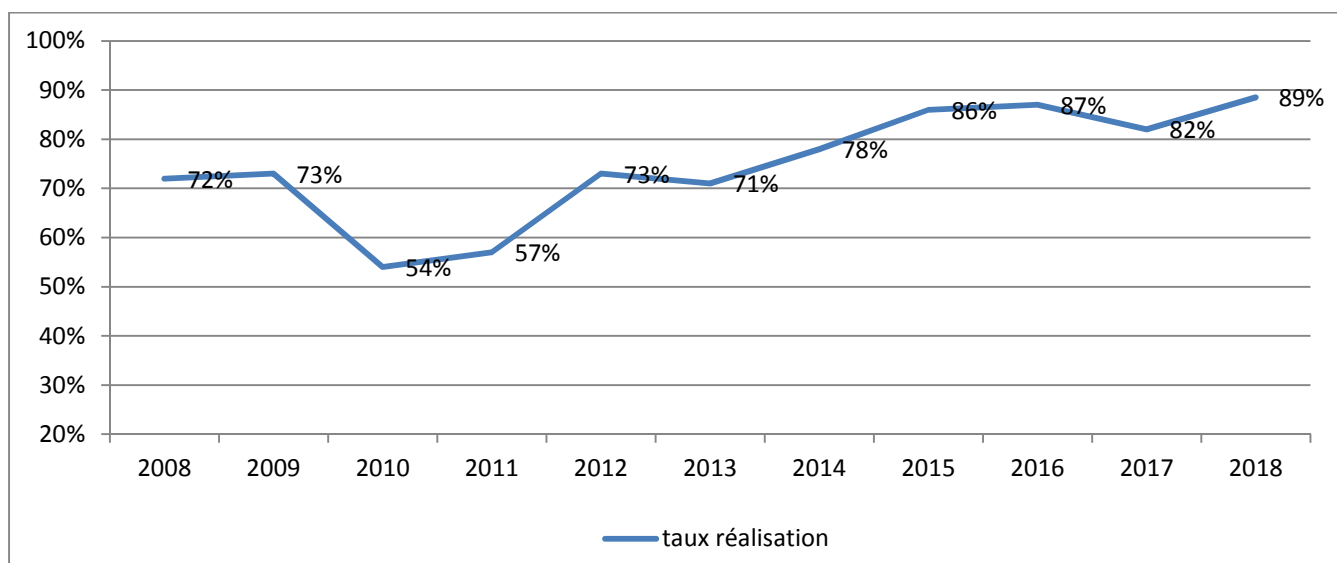
Les dépenses d'équipement, en 2018, s'élèvent à 51 M€ (hors travaux en régie) au budget principal de la Ville de Reims. Ajoutées aux 20,7 M€ réalisés par la communauté urbaine au titre des compétences transférées par la ville de Reims au 1^{er} janvier 2017 (1,4 M€ au titre de Sciences Po, 19,6 M€ pour ce qui concerne les dépenses de voirie et 38k€ au titre des aires d'accueil des gens du voyage), elles approchent les 71,7M€.

Ces dépenses, incluant les travaux en régie d'un montant de 0,86 M€, s'élèvent à 72,6M€.

Il convient également d'ajouter les dépenses d'investissement du budget annexe Sernam, précédemment incluses dans le budget principal de la Ville. Hors opérations de réintégration comptable, les dépenses réalisées sur ce budget annexe en 2018 se sont élevées à 3,7M€.

Le montant total des investissements de la Ville de Reims s'élève donc à 76,3M€ en 2018.

Au total, le taux de réalisation des investissements sur le territoire de la ville de Reims atteint **son meilleur niveau depuis 10 ans, soit 89 %**, comme le montre le graphique ci-dessus.



Au titre des principales dépenses, supportées par la ville de Reims, on notera par exemple :

- Entretien courant des équipements scolaires pour 4,49 M€
- Aménagement des Promenades pour 2,68 M€
- Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville pour 2,67 M€
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments pour 2,12 M€
- Entretien courant et aménagement des espaces verts de la Ville pour 1,57 M€
- Externalisation des réserves des musées pour 1,54 M€
- Travaux dans le stade Auguste Delaune pour 1,43 M€
- Spectacle de valorisation patrimoniale pour 1,35M€

B -3 – Un désendettement massif

Evolution de l'endettement de la ville de Reims à périmètre constant (après correction des effets de la création de la communauté urbaine et de la clôture du budget annexe Baux commerciaux) :

	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2018
Encours porté par la Ville de Reims Budget Principal	295 527 988 €	272 457 088 €
Encours porté par la Ville de Reims Budget Baux commerciaux	608 810 €	
Encours total porté par la Ville de Reims	296 136 798 €	272 457 088 €
Dette globalisée portée par la ville de Reims et remboursée par la communauté urbaine	-28 095 394 €	-25 081 152 €
Dette nette	268 041 404 €	247 375 936 €

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette de la ville **s'élevait à 268,04 M€.**

Après la neutralisation des effets de la création de la communauté urbaine sur l'encours de la dette et de la clôture du budget annexe Baux commerciaux, au 31 décembre 2018, le niveau de l'encours de la dette supporté par le budget principal de la Ville de Reims s'élève à **247,38 M€ au 31 décembre 2018.**

L'encours de la Ville de Reims a donc baissé de 20,7M€ en 2018.

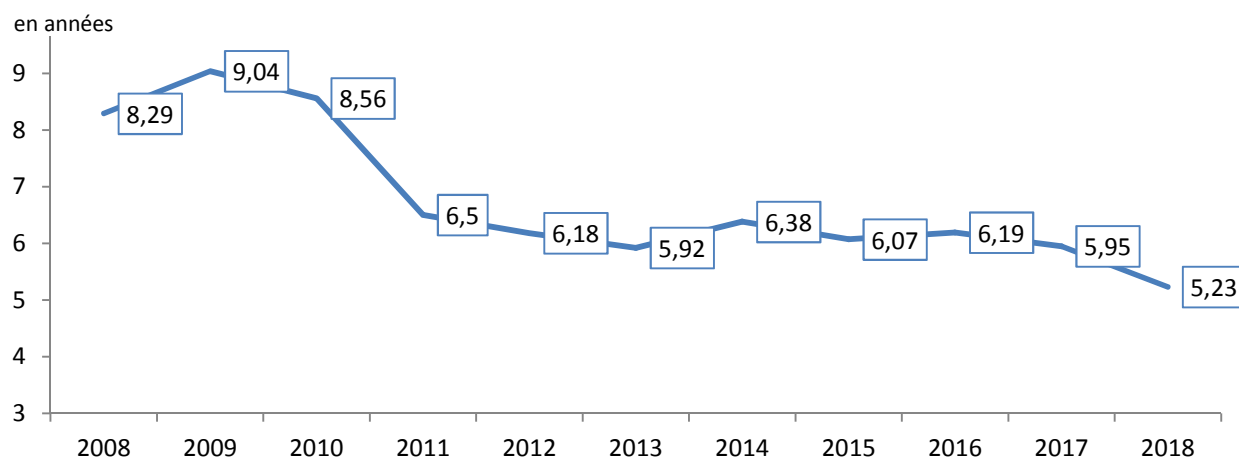
Depuis le début du mandat, tous budgets confondus, l'encours de la Ville de Reims a évolué de la façon suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours global hors dette théorique	323 911 368	353 646 636	320 167 477	296 136 798	272 457 088
Dette globalisée portée par la ville de Reims et remboursée par la communauté urbaine				-28 095 394	-25 081 152
Encours global net	323 911 368	353 646 636	320 167 477	268 041 404	247 375 936

L'encours global de la dette a baissé, sur cette période, de 76,5M€, soit près du quart de la dette de la ville (-23.6%).

La capacité de désendettement, qui mesure le temps nécessaire à la Ville pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne passe de 5,9 ans en 2017 à 5,2 années au 31 décembre 2018, loin du seuil de criticité fixé par l'Etat à 12 ans. L'encours de la dette intègre la dette prise en charge par la communauté urbaine. Il atteste le maintien d'une politique rigoureuse de gestion budgétaire qui se traduit par l'affichage d'un ratio de désendettement parmi les plus bas des villes de plus de 100 000 habitants.

Evolution de la capacité de désendettement :



A noter que la capacité de désendettement des années 2017 et 2018 présentée intègre le remboursement de la dette globalisée opéré par la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre des transferts de compétences ; encore le transfert d'épargne brute (10,9M€) opéré par la Ville de Reims a-t-il ralenti la diminution de ce ratio.

Par ailleurs, avec un taux moyen de dette de 1,92% (2,17% pour la strate des Villes de plus de 100 000 habitants), les conditions financières auxquelles la Ville emprunte continuent à être très satisfaisantes. (cf. : détail de la stratégie de dette en annexe 2 au présent document).

C – Les transferts de compétence avec la Communauté urbaine du Grand Reims

La création de la Communauté urbaine du Grand Reims a eu pour conséquence des transferts de compétences qui se sont concrétisés de la manière suivante :

- les charges ou les recettes de fonctionnement affectées aux compétences transférées ne sont plus assurées par la ville et en contrepartie l'attribution de compensation a été ajustée pour tenir compte de ces modifications assurant ainsi une neutralité budgétaire,

- les charges d'investissement, telles que les travaux liés à la voirie ne sont plus assurées par la ville, l'attribution de compensation a été ajustée permettant ainsi à la communauté urbaine d'assurer les investissements des compétences transférées.

En contrepartie, l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine à la ville de Reims a été diminuée d'un montant identique.

Par ailleurs, en application du protocole financier général et de la mise en œuvre de la neutralisation fiscale, la Ville de Reims a baissé ses taux d'imposition et la Communauté urbaine du Grand Reims a compensé, par l'attribution de compensation, la perte de produits fiscaux en découlant.

Au global, entre 2016 et 2017, sous l'effet cumulé de sa diminution au titre des transferts de compétences et de l'augmentation liée à la compensation de la perte de recettes fiscales, l'attribution de compensation de la Ville de Reims est passée de **30,40 M€ en 2016 à 22,86 M€ en 2017.**

En 2018, la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférée s'est réunie à nouveau pour évaluer l'impact des transferts de charge complémentaires intervenus au 1^{er} janvier 2018.

Pour la Ville de Reims, celle-ci a pris en compte les modifications suivantes :

- transfert à la communauté urbaine des charges liées à la compétence « Zones d'Activités Economiques » se traduisant par une baisse de l'attribution de compensation de 320 655 €
- transfert à la communauté urbaine des recettes liées à la compétence « Mobilier urbain » se traduisant par une hausse de l'attribution de compensation de 468 917€,
- correction de l'attribution de compensation calculée pour le campus Sciences Po (exclusion du FRAC des charges transférées) se traduisant par une hausse de l'attribution de compensation de 53 576 €.

Au total, l'attribution de compensation versée par la Communauté urbaine du Grand Reims à la Ville de Reims, telle que calculée à l'issue de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de 2018, s'élève à 23 061 427 €. Toutefois, en 2018, celle-ci aura été majorée de 53 576 € afin d'intégrer la régularisation relative au campus Sciences Po. pour l'exercice 2017. Le montant total perçu en 2018 a donc été de 23 115 003 €.

D – La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la contractualisation

Le périmètre des dépenses de fonctionnement de la Ville de Reims a évolué, entre 2017 et 2018, sous l'effet :

- du transfert des charges liées aux zones d'activité économique :
 - o 116 K€ correspondant aux charges courantes transférées à la communauté urbaine, qui ne sont plus supportées dès le 1^{er} janvier 2018 par la Ville de Reims,
 - o 205 K€ correspondant à la masse salariale des agents Ville de Reims intervenant directement dans les zones transférées. La Ville de Reims continue à rémunérer ces agents mais la communauté urbaine rembourse ces montants à la Ville de Reims.
- de la clôture du budget annexe Baux commerciaux :
 - o les dépenses précédemment intégrées au budget annexe sont, à compter du 1^{er} janvier 2018, comptabilisées au budget principal, soit une hausse des dépenses du budget principal de 706 K€
 - o le non versement, à compter de 2018, d'une subvention d'équilibre du budget annexe par le budget principal, représentant une baisse des dépenses du budget principal de 523 K€

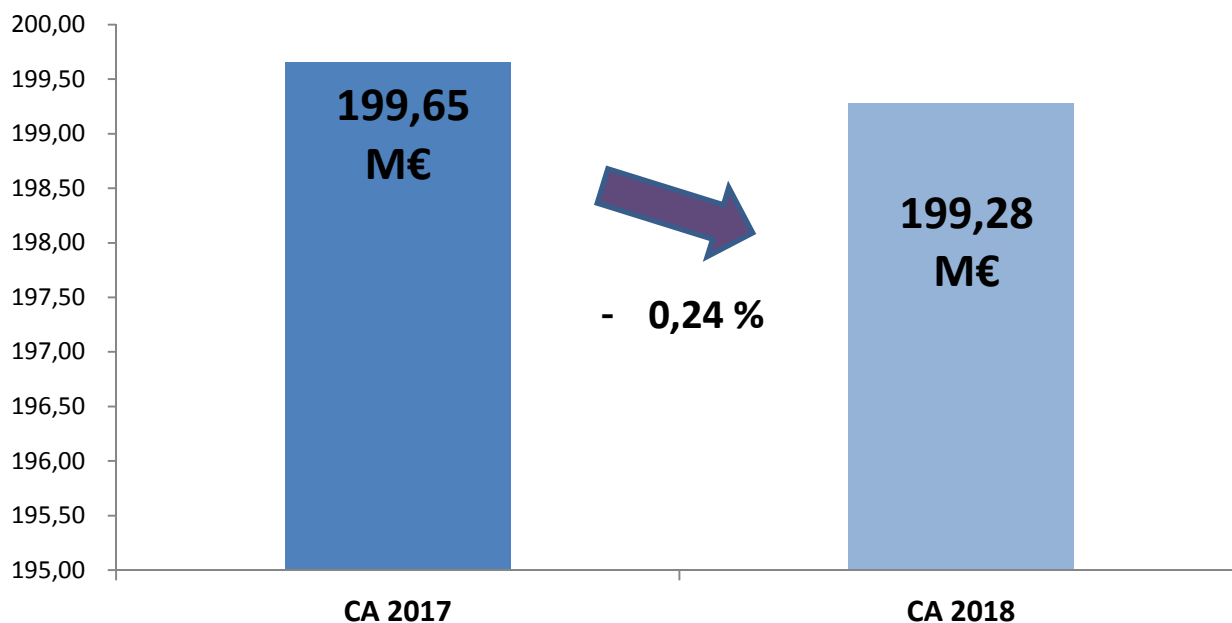
La variation du périmètre du budget principal entre 2017 et 2018 entraîne ainsi une hausse des dépenses de fonctionnement de 67 K€.

L'évolution des dépenses de fonctionnement, constatée au compte administratif 2018, est donc la suivante :

	CA 2017	CA 2018	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	199,653M€	199,346 M€	-0,15%
Retraitement Zones Activité et Budget baux		-0,067M€	
Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant	199,653 M€	199,279 M€	-0,24%

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement **ont baissé de 0,24% entre 2017 et 2018**, preuve d'une gestion rigoureuse maintenue.

Baisse des dépenses de fonctionnement à périmètre constant



Le contrat financier signé avec l'Etat le 25 juin 2018, fixant une évolution des dépenses de fonctionnement maximale de 1,2% entre 2017 et 2018, prévoit des modalités de calcul des dépenses de fonctionnement retraitant les atténuations de produits (chapitre 014) et les atténuations de charges (chapitre 013).

Les résultats de l'exercice 2018, prenant en compte ces retraitements validés par les services de l'Etat, sont alors les suivants :

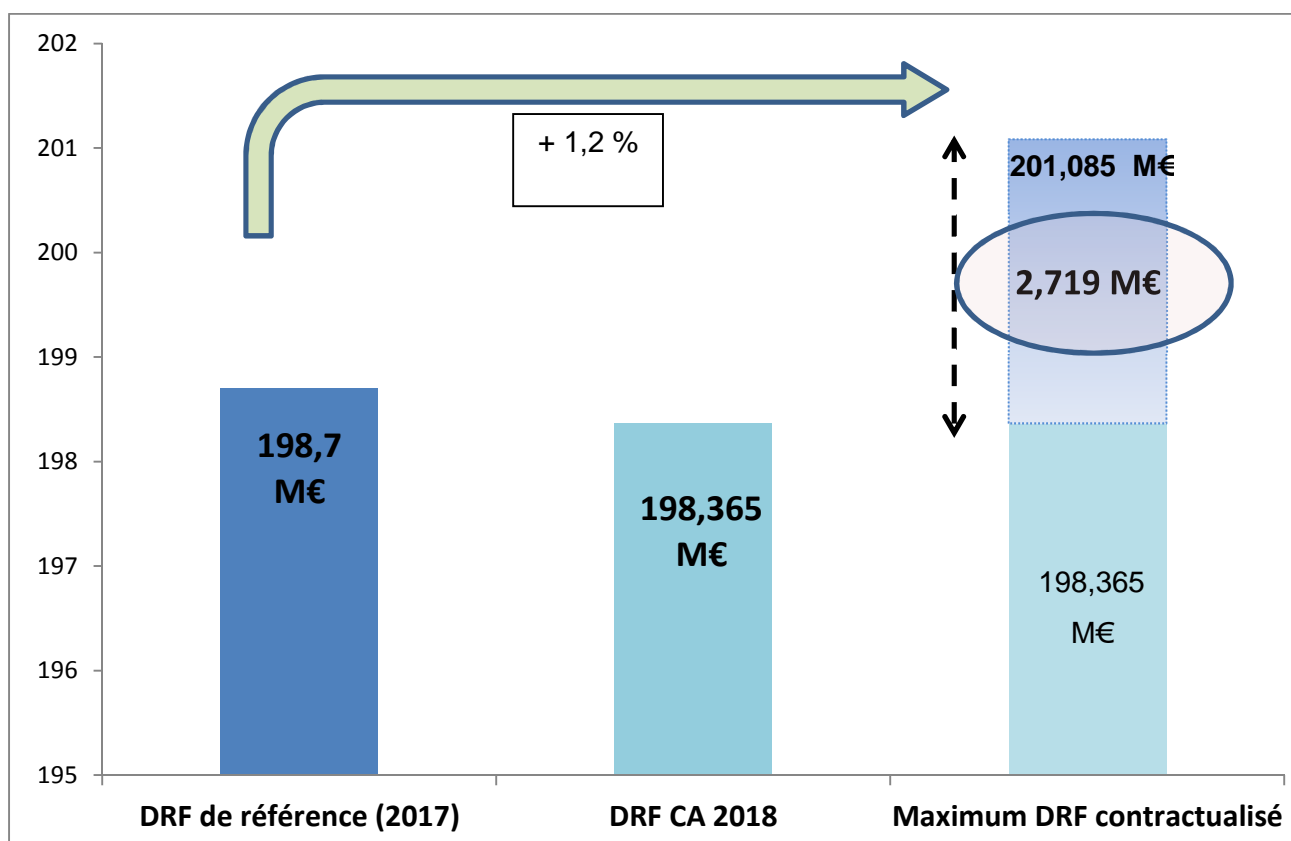
	CA 2017	CA 2018
Dépenses réelles de fonctionnement	199,653M€	199,346 M€
Retraitement atténuations de produits	- 0,124 M€	- 0,132 M€
Retraitement atténuations de charges	- 0,829M€	-0,782 M€
Retraitement Zones d'activité et Budget baux		-0,067M€
Dépenses réelles de fonctionnement contractuelles	198,700 M€	198,365 M€

Les résultats incluant les retraitements confirment une baisse des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018.

L'analyse des résultats de l'exercice 2018 est la suivante :

Dépenses de fonctionnement contractuelles de référence (2017)	Maximum contractualisé dans le contrat financier (2017 majoré de 1,2%)	Dépenses de fonctionnement contractuelles constatées au CA 2018	Ecart par rapport au maximum contractualisé
198,700 M€	201,085 M€	198,365 M€	2,719 M€

La Ville de Reims a ainsi pleinement respecté l'objectif fixé dans le contrat financier signé avec l'Etat : l'écart entre les dépenses maximales prévues au contrat (201,085 M€) et les résultats de l'exercice 2018 (198,365 M€) est de 2,719 M€.



Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement a été réalisée sans affecter la capacité de la collectivité à mener les projets d'amélioration de l'offre de service au bénéfice des rémois.

A titre d'exemple, sans pouvoir citer l'ensemble des actions menées au quotidien par les équipes de la Ville de Reims, peuvent être mises en exergue les actions suivantes :

En matière de **politique sportive** on notera la montée en puissance de Pratik 'sport qui a connu plusieurs déclinaisons et notamment en matière d'animation des Halles du Boulingrin le dernier dimanche de chaque mois.

En septembre 2018 a été mise en place l'école municipale des sports le mercredi matin. A destination des enfants des écoles élémentaires de Reims elle permet de faire découvrir plusieurs activités physiques guidant ainsi les enfants dans leur choix. L'apprentissage se déroule sur 3 cycles, le dernier permettant aux clubs partenaires de co-animer les séances.

La Ville a poursuivi son soutien aux clubs, le montant des subventions restant inchangé pour l'année 2018 soit 4,5M€. Ce soutien et cette confiance ont permis à plusieurs clubs de fusionner pour peser dans le nouvel échiquier sportif du Grand Est. Les clubs de natation, badminton, cyclisme ont emprunté cette voie, gage d'un développement harmonieux.

En 2018, les manifestations sportives organisées ont connu un grand succès, avec 2 points d'orgue :

- l'accueil de la « Champions 'ligue » de basket avec la venue du CVB52 qui a souhaité jouer ses matchs à Reims eu égard à la qualité de nos installations,
- l'édition du Run in Reims qui a encore vu le nombre de ses participants progresser.

L'année 2018 aura été celle du **Centenaire de la Grande Guerre 1918-2018**, ponctué par différents temps forts :

- Le 8 mars 2018 : vernissage de l'exposition « Elles aussi étaient en guerre » qui s'est tenue dans la mezzanine des Halles du Boulingrin du 9 au 28 mars 2018. Cette exposition mettait à l'honneur le rôle des femmes durant la Première Guerre mondiale et soulignait en particulier l'héroïsme de quatre Rémoises (budget de l'opération : 7 320€).
- Le 6 novembre 2018 : avec la visite d'Emmanuel Macron, Président de la République française. Au cours de cette étape rémoise de son itinérance mémorielle, le Président de la République a rendu hommage aux 200 000 soldats africains qui ont combattu pour la France lors de la Grande Guerre en inaugurant le Monument aux héros de l'Armée noire, en compagnie de son homologue Ibrahim Boubacar Keïta, Président du Mali (budget de l'opération : 7 575€).
- Le 11 novembre 2018 : clôture du Centenaire associant les Anciens Combattants, plusieurs élèves des écoles élémentaires, des collégiens et des lycéens et en particulier la performance vocale de qualité assurée par le Chœur Nicolas de Grigny (coût de l'opération : 5 635€).

Par ailleurs, l'année 2018 a marqué un renforcement de **l'ouverture de Reims à l'international** à travers le rapprochement de Reims avec Séville via un accord de partenariat, et l'accueil des délégations étrangères de Brazzaville et de Nagoya en mai dans le cadre de la finalisation de la signature de la convention de jumelage avec Nagoya le 5 mai 2018.

Conformément aux engagements pris en début de mandat en matière de **sécurité et de tranquillité publique**, l'effort en faveur de la montée en puissance des effectifs de la Police Municipale a été poursuivi en 2018. Cela s'est traduit par le recrutement de 7 policiers municipaux supplémentaires.

Concernant le **développement de la vie étudiante**, la Ville a octroyé 47 865 € aux associations étudiantes et a soutenu la 3ème édition de l'opération « I love Reims Campus » destinée à accueillir les étudiants primo-arrivants sur le territoire du Grand Reims, manifestation couplée avec la Nuit des étudiants du Monde le 4 octobre, organisée en partenariat avec l'AVUF.

Le **soutien au commerce local** s'est traduit par l'octroi de subventions aux associations (296 K€) réparties de la façon suivante et en fonction des projets et animations soumis à la collectivité :

- 230 K€ pour l'association des Vitrites de Reims dont un montant de 175 000 € directement fléché sur le Marché de Noël,
- 18 K€ pour la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services,
- 48 K€ entre les différentes associations de commerçants de quartiers (7 subventionnées en 2018).

On notera également le soutien aux **professionnels dans le cadre du dispositif FISAC**:

- FISAC Tramway : Subventions pour des aides directes aux professionnels et des actions collectives visant à favoriser la fréquentation des commerces aux abords du tramway avec un dernier dossier clôturant le FISAC TRAMWAY à 5 600 €,
- FISAC Zone Urbaine Sensible : Subventions principalement pour des aides directes aux professionnels et dans une moindre mesure des actions collectives.

Les dépenses réalisées à ce titre en 2018 s'élèvent à 9 429 €.

Ville d'effervescence, le **développement culturel** de Reims est resté un axe majeur de la politique municipale. Les dépenses de fonctionnement en la matière ont représenté près de 13M€, dont 86% destinés à l'accompagnement des structures et des associations décomposés comme suit :

- 6,9M€ affectés au subventionnement des structures et associations culturelles et/ou patrimoniales,
- 3,4M€ de compensation financière pour la SARL Scènes d'œuvres Lyriques titulaire de la délégation de service public de l'Opéra de Reims renouvelée le 1er juillet 2018.
- 1,4M€ de subvention de fonctionnement pour la REMCA (hors festival La Magnifique Society)

L'année 2018 aura été marquée par la réalisation de grands projets en matière culturelle :

- La démarche "Vivre la Culture à Reims" (38 K€), qui a permis la poursuite de la concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et professionnels, qui a abouti en 2019 à un schéma d'orientations qui structurera sur le moyen terme l'action culturelle de la collectivité sur son territoire.
- L'exposition « Le Gout du Japon » au Musée Saint Remi a permis à un large public de découvrir la riche collection d'art japonais acquise par Alfred Gérard au cours de sa vie au Japon dans le dernier tiers du 19e siècle (131 K€) totalisant 10 342 entrées.
- De même, le Cellier a accueilli l'exposition « SEUL(S) » de Jean-Christophe HANCHE sur le thème de la notion universelle de la guerre (30 K€).
- Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), différentes animations et activités furent proposées afin de réunir un large public (13 K€).

Les efforts ont également été poursuivis pour le **développement des espaces verts** et l'animation autour de cette thématique. On peut ainsi citer :

- L'organisation de l'exposition « la beauté des arbres » au parc de Champagne pour 54 K€ TTC.
- La poursuite de l'entretien des espaces verts des organismes logeurs sur les quartiers Europe, Pommery, Verrerie, Cernay/Aviateur/place des Oiseaux, Maison Blanche et Châtillons sur l'année complète pour un coût global sur l'année de 158 K€ TTC.
- Concernant le montant des subventions de fonctionnement aux associations de jardins familiaux, il a été de 18 K€.

La ville de Reims a également assuré les missions **d'entretien des rues** (balayage, lavage, vidage corbeille), d'évacuation des dépôts sauvages, d'enlèvement des graffitis, et de viabilité hivernale. Ces missions sont assurées en régie et via des prestataires privés.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement (hors charges de personnel) liées aux marchés de nettoyage des secteurs confiés à des prestataires (pour près de 4,1 M€). Le reste des dépenses correspond à des consommables.

Ces dépenses ont été stables en 2018 (4,45M€) par rapport à 2017 (4,47M€).

Des actions d'animation et de communication ont élégamment été menées.

L'année 2018 a surtout été marquée par le déménagement du garage des engins de nettoyage (situé au 268 avenue de Laon) dans le cadre de l'opération « Reims Grand Centre » au sein d'un nouveau bâtiment construit à côté de la station de vidage des balayeuses permettant ainsi une optimisation organisationnelle et de meilleures conditions de travail pour les agents.

Enfin, un travail important a été mené pour améliorer **la qualité des services rendus aux usagers** par les services de la Ville de Reims.

Ainsi dans le cadre du projet d'amélioration de la relation usagers, un cabinet externe a été missionné pour réaliser un diagnostic. 10 ateliers de travail ont ensuite réuni de nombreux agents autour de l'amélioration de la relation usagers. Des pistes d'amélioration ont été identifiées autour de 5 chantiers de travail qui seront progressivement mis en œuvre dès 2019.

La Ville a surtout obtenu le label Marianne pour les services d'accueil de l'hôtel de Ville, les bibliothèques, les mairies de proximité et Reims-contact. Cette démarche qualité a permis la reconnaissance du professionnalisme et du savoir-faire des agents, toujours très impliqués dans la satisfaction des usagers.

IIème partie – Les recettes de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
013 – Atténuation de charges	829 015,24	781 873,65	-5,69%
70 – Produits des services	10 361 864,62	14 636 859,22	41,26%
<i>dont Mutualisation de services</i>	3 051 784,00	3 242 370,00	6,25%
<i>dont autres produits</i>	7 310 080,62	11 394 489,22	55,87%
73 – Impôts et Taxes	163 898 007,69	161 539 087,45	-1,44%
<i>dont contributions directes</i>	117 630 926,00	118 101 882,00	0,40%
<i>dont attribution de compensation</i>	22 859 589,00	23 115 003,00	1,12%
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	7 580 000,00	7 580 000,00	0,00%
<i>dont FPIC</i>	2 413 082,00	2 413 082,00	0,00%
<i>dont autres taxes indirectes</i>	13 414 410,69	10 329 120,45	-23,00%
74 – Dotations et Participations	61 266 306,64	61 871 149,00	0,99%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	50 579 688,00	51 614 247,00	2,05%
<i>dont compensations Taxes d'habitation et foncière</i>	4 426 081,00	4 536 699,00	2,50%
<i>dont dotation unique TP</i>	128 086,00	0,00	-100,00%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	6 132 451,64	5 720 203,00	-6,72%
75 – Autres Produits de gestion courantes	4 818 743,22	5 237 734,66	8,70%
Total recettes de gestion courante	241 173 937,41	244 066 703,98	1,20%
76 – Produits financiers	958 356,72	863 752,25	-9,87%
77 – Produits exceptionnels	5 310 273,10	20 543 975,71	286,87%
<i>dont cessions foncières</i>	4 397 653,71	19 849 053,21	351,36%
<i>dont autres produits exceptionnels</i>	912 619,39	694 922,50	-23,85%
78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00	711 965,00	
Total recettes réelles de fonctionnement	247 442 567,23	266 186 396,94	7,58%

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
013 – Atténuations de charges dont	829 015,24	781 873,65	-5,69%
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	<i>301 415,44</i>	<i>241 323,25</i>	<i>-19,94%</i>
<i>Titres restaurants – part salariale</i>	<i>527 599,80</i>	<i>540 550,40</i>	<i>2,45%</i>

Les recettes tirées des atténuations de charges sont aléatoires. Elles comprennent notamment des remboursements d'indemnités journalières, des remboursements de la CNRACL pour les agents en détachement et d'autres recettes relatives aux congés de paternité ainsi que la participation des agents aux titres restaurant.

2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
70 – Produits des services dont	10 361 864,62	14 636 859,22	41,26%
<i>Concessions dans les cimetières</i>	422 768,71	419 363,15	-0,81%
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	701 239,70	717 967,48	2,39%
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	553 137,18	170 814,75	-69,12%
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	556 107,05	549 692,04	-1,15%
<i>Redevances de stationnement</i>		4 209 092,61	
<i>Forfait post stationnement</i>		210 764,54	
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	313 418,36	320 937,70	2,40%
<i>Redevances à caractère sportif</i>	205 170,00	219 752,83	7,11%
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	604 883,09	491 737,74	-18,71%
<i>Redevances périscolaires et d'enseignement</i>	207 791,32	351 356,64	69,09%
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	2 208 976,49	1 926 955,14	-12,77%
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	717 998,11	678 603,60	-5,49%
<i>Remboursement de frais par Communauté urbaine – Services mixtes</i>	3 051 784,00	3 242 370,00	6,25%
<i>Remboursement de frais par Communauté urbaine – Bâtiments</i>	119 194,98	125 071,23	4,93%
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	468 387,24	500 924,13	6,95%

Les produits des services représentent plus de **5,5 % des recettes réelles de fonctionnement**. Les principales recettes, par poste, sont les suivantes :

Les concessions dans les cimetières restent stables et s'élèvent à plus de 419 K€.

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique comprennent les droits sur les étalages, les échafaudages et les enseignes. Ces derniers sont stables entre 2017 et 2018.

Les redevances d'occupation du domaine public diminuent de 69,12% (-382 K€) entre 2017 et 2018. Cette évolution s'explique par :

- Le transfert du mobilier urbain à la Communauté urbaine du Grand Reims, actée lors de la CLECT du 12 septembre 2018 et des redevances d'occupation du domaine public en découlant versées par la société DECAUX (- 486 k€)
- L'avenant au contrat de concession avec OGF crématorium (+ 93 k€)

Le produit des autres droits de stationnement et de location restent stables et s'élèvent à près de 550 K€.

Les redevances de stationnement et le forfait post stationnement (+4,41 M€)

Elles comprennent désormais les recettes liées au stationnement sur la voie publique. Celles-ci étaient, au compte administratif 2017, comptabilisées au chapitre 73 (impôts et taxes). Désormais comptabilisées comme une redevance du domaine public, elles se sont élevées à 4,4 M€ en 2018.

Elles recouvrent par ailleurs les recettes conservées par la Ville au titre des frais qu'elle supporte pour la gestion et l'encaissement du forfait post stationnement, pour le compte de la Communauté urbaine du Grand Reims, destinataire de cette recette (211 K€).

Les redevances et droits des services à caractère culturel s'élèvent à 321 K€ et sont stables.

Les redevances à caractère sportif comprennent le reversement par Amaury Sport Organisation des droits d'inscription correspondant à la course hors stade Run In Reims 2018.

Les redevances à caractère de loisirs diminuent de plus de 113 K€. Elles s'élèvent à plus de 491K€ contre 604 K€ en 2017. Cette variation s'explique essentiellement par la régularisation comptable de l'enregistrement des classes de découvertes.

Après retraitement de cette recette en 2017, les redevances restent stables en évoluant de 495 K€ à 491 K€

Les redevances périscolaires et d'enseignement comprennent les redevances liées aux activités du Conservatoire à Rayonnement Régional et depuis l'exercice 2018, celles liées à l'organisation des classes de découvertes. Sans retraitement des recettes relatives à ces classes, elles augmentent de près de 144 K€.

Après retraitement, les recettes périscolaires et d'enseignement du conservatoire augmentent de plus de 32 K€.

Cette hausse s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation des adhésions aux prélèvements automatiques et par la suppression du plafond pour les élèves en horaires aménagés sollicitant un deuxième instrument.

La mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des Ecoles diminue de plus de 282 K€. Cette évolution s'explique essentiellement par les moindres mises à dispositions à la REMS (-300 K€) et par la comptabilisation à partir de 2018 de remboursements de mise à disposition de personnel par le CCAS (18 k€)

La mise à disposition de personnel facturée aux tiers diminue également. Elle passe de 718 K€ à 679 K€ soit une baisse de plus de 39 K€.

Cette évolution s'explique notamment par une mise à disposition à l'ESAD non reconduite, cet établissement procédant par un recrutement direct (-43 K€).

Le remboursement de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la mutualisation de services augmente de plus de 190 K€. Cette évolution s'explique essentiellement par le remboursement par la Communauté urbaine du Grand Reims des frais de personnel supportés par la Ville sur les Zones d'Activités Economique transférées lors de la CLECT du 12 septembre 2018.

Le remboursement de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims – Bâtiments s'élève à 125 K€ ; il correspond aux remboursements par la Communauté urbaine du Grand Reims des charges de bâtiments propriétés de la Ville mais occupés par les services intercommunaux.

Les remboursements de frais par d'autres redevables augmentent de plus de + 32 K€.

Cette évolution se décompose de la façon suivante :

A la hausse :

- les remboursements de charges par les occupants des immeubles antérieurement portés par le budget annexe des baux commerciaux (charges locatives, T.E.O.M.) d'un montant de près de +75 K€,
- les remboursements de frais (eau, électricité et chauffage) par l'Association des Maisons de Quartier de Reims prévus dans la convention avec cette dernière pour un montant de plus de +25 K€.

A la baisse,

- les remboursements de charges prévus dans la convention avec la SA Stade de Reims dans le cadre de l'occupation du stade Auguste Delaune (électricité liée à la luminothérapie, entretien de la chaufferie, consommation de gaz et d'eau) d'un montant de près de -34.2 K€, en raison de moindres consommations sur l'exercice,
- les remboursements relatifs aux fluides (eau, électricité, gaz) dans le cadre de la convention avec la REMS pour l'occupation du complexe Georges Hebert pour - 39,8 K€,

3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
73 – Impôts et taxes dont	163 898 007,69	161 539 087,45	-1,44%
<i>Contributions directes</i>	<i>117 630 926,00</i>	<i>118 101 882,00</i>	<i>0,40%</i>
<i>Attribution de compensation</i>	<i>22 859 589,00</i>	<i>23 115 003,00</i>	<i>1,12%</i>
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	<i>7 580 000,00</i>	<i>7 580 000,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>	<i>2 413 082,00</i>	<i>2 413 082,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>Droits de mutation</i>	<i>5 622 624,01</i>	<i>6 605 503,02</i>	<i>17,48%</i>
<i>Droits de stationnement</i>	<i>4 154 757,97</i>	<i>4 973,14</i>	<i>-99,88%</i>
<i>Taxe sur l'électricité</i>	<i>2 781 430,31</i>	<i>2 847 351,20</i>	<i>2,37%</i>
<i>Taxe sur les spectacles</i>	<i>18 661,31</i>	<i>7,50</i>	<i>-99,96%</i>
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	<i>713 948,58</i>	<i>747 637,59</i>	<i>4,72%</i>

Le produit des impôts et taxes représente 60,6 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes de fiscalité directe se répartissent comme suit :

	CA 2017	CA 2018	Croissance 2017- 2018	
			montant	%
CONTRIBUTIONS DIRECTES (PRODUIT FISCAL)	117 630 926,00	118 101 882,00	470 956,00	0,40%
<i>Taxe d'habitation et Taxe Habitation sur Logements Vacants</i>	<i>45 600 654,00</i>	<i>45 552 865,00</i>	<i>-47 789,00</i>	<i>-0,10%</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>70 959 931,00</i>	<i>72 014 539,00</i>	<i>1 054 608,00</i>	<i>1,49%</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	<i>282 556,00</i>	<i>280 282,00</i>	<i>-2 274,00</i>	<i>-0,80%</i>
<i>Rôles supplémentaires</i>	<i>787 785,00</i>	<i>254 196,00</i>	<i>-533 589,00</i>	<i>-67,73%</i>
VERSEMENT PROVENANT DE LA CUGR	30 439 589,00	30 695 003,00	255 414,00	0,84%
<i>Attribution de compensation</i>	<i>22 859 589,00</i>	<i>23 115 003,00</i>	<i>255 414,00</i>	<i>1,12%</i>
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	<i>7 580 000,00</i>	<i>7 580 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00%</i>
ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSEES PAR L'ETAT (chap.74)	4 554 167,00	4 536 699,00	-17 468,00	-0,38%
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>3 363 576,00</i>	<i>3 506 726,00</i>	<i>143 150,00</i>	<i>4,26%</i>
<i>Taxes foncières</i>	<i>1 062 505,00</i>	<i>1 029 973,00</i>	<i>-32 532,00</i>	<i>-3,06%</i>
<i>Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle</i>	<i>128 086,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-128 086,00</i>	<i>-100,00%</i>

Les contributions directes représentent 118 M€ :

A taux inchangé par rapport à 2017, les recettes de fiscalité sont stables en 2018 avec une légère hausse de 0.40 %.

L'augmentation des recettes de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (+1,1M€) est la plus importante. Elle est contrebalancée par une baisse de 0.5M€ des rôles supplémentaires.

Concernant les Taxes d'habitation (Taxe d'Habitation et Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants), la variation du produit est quasi nulle à -0.1%.

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (+ 1.2% en 2018), aurait dû faire passer le produit TH+THLV de la ville à 46M€, à base physique constante. Or, le produit 2018 de TH+THLV est de 45.6M€, ce qui laisse supposer une baisse physique des bases imposées. Une étude sur cette perte de base est actuellement menée conjointement avec les services de la DDFIP afin d'en expliquer les raisons et d'aboutir à une reprise sur imposition sur des locaux non taxés en 2018 qui auraient dû l'être initialement (rôles supplémentaires).

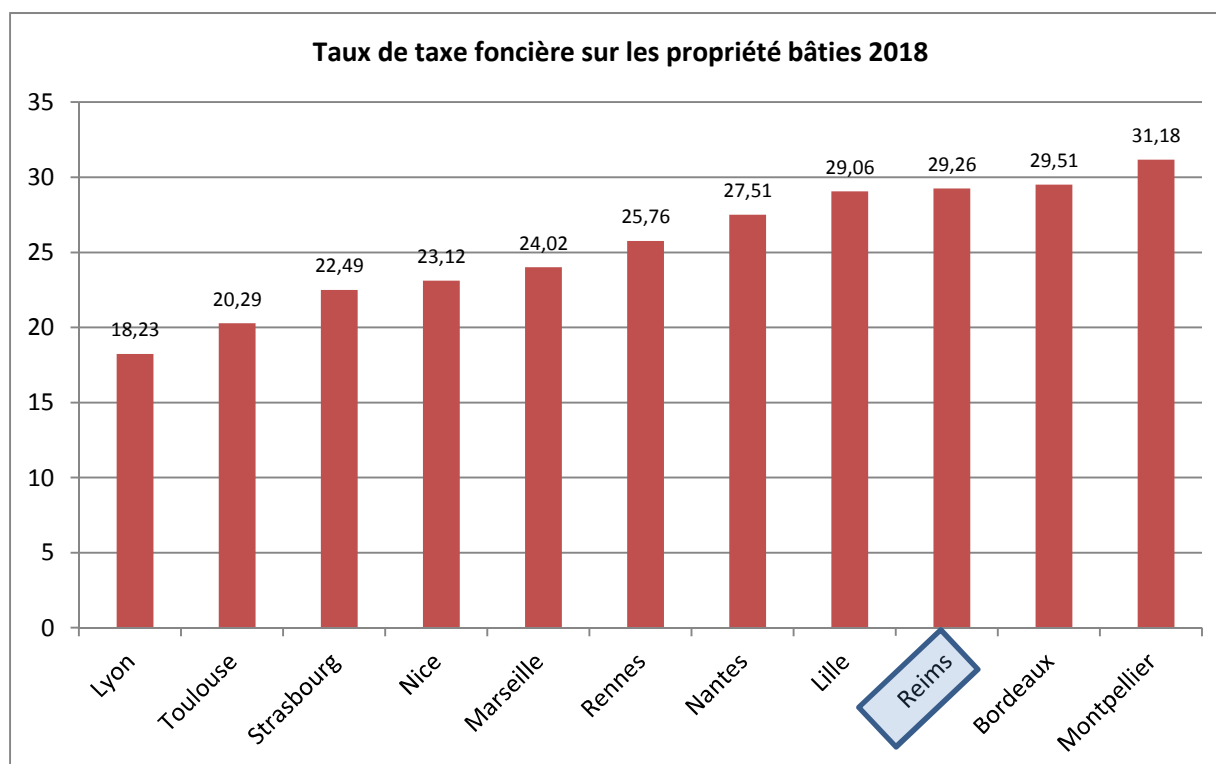
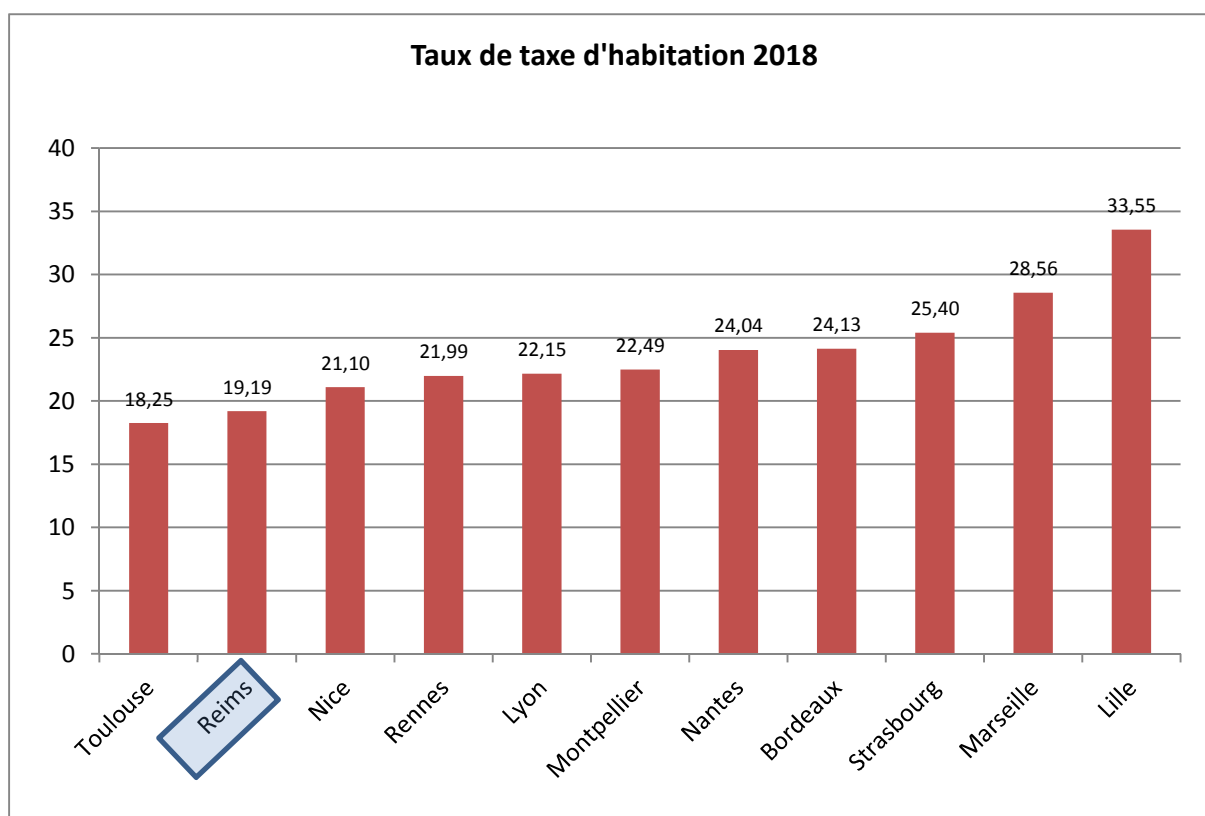
Evolution des taux de fiscalité :

Les taux de fiscalité entre 2017 et 2018 n'ont pas évolué :

Taux de fiscalité	Taux 2017	Taux 2018	Évol. en %
Taxe d'habitation	19,19%	19,19%	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,26%	29,26%	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,10%	24,10%	0

En conformité avec l'engagement de la municipalité de ne pas accroître la pression fiscale, les taux d'imposition 2018 sont identiques à ceux votés en 2017.

Comparaison des taux ménages des principales villes de France (*) :



Source Forum SFL

Les dotations versées par la Communauté urbaine du Grand Reims (30,7 M€) sont constituées de l'attribution de compensation (soit 23,12 M€) et de la dotation de solidarité communautaire (7,58 M€).

L'attribution de compensation versée par la communauté urbaine évolue à la hausse de plus de 255 K€ par rapport à 2017 pour tenir compte des ajustements intervenus lors de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 12 septembre 2018 pour la troisième fois depuis la création de la communauté urbaine.

Les ajustements ont été les suivants :

- transfert des zones d'activités économiques : - 320 K€
- restitution de la compétence mobilier urbain : + 469 K€
- ajustement de l'attribution de compensation relative à Sciences po : + 54 K€
- régularisation AC 2017 relative à Sciences Po : +54 K€

L'attribution de compensation relative à Sciences Po a été ajustée pour exclure les dépenses relatives au FRAC (Fonds régional d'art contemporain) qui reste une compétence de la Ville et qui avaient été initialement intégrées dans le calcul de l'attribution de compensation. (+54 K€)

Il a donc fallu procéder également à la régularisation sur l'AC 2017 pour laquelle la ville avait été prélevée de ces 54 K€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) permet de verser une part des recettes de la communauté urbaine à ses communes membres. Le montant alloué est resté constant en 2018 **avec une recette de 7,58 M€.**

Instauré en 2012, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

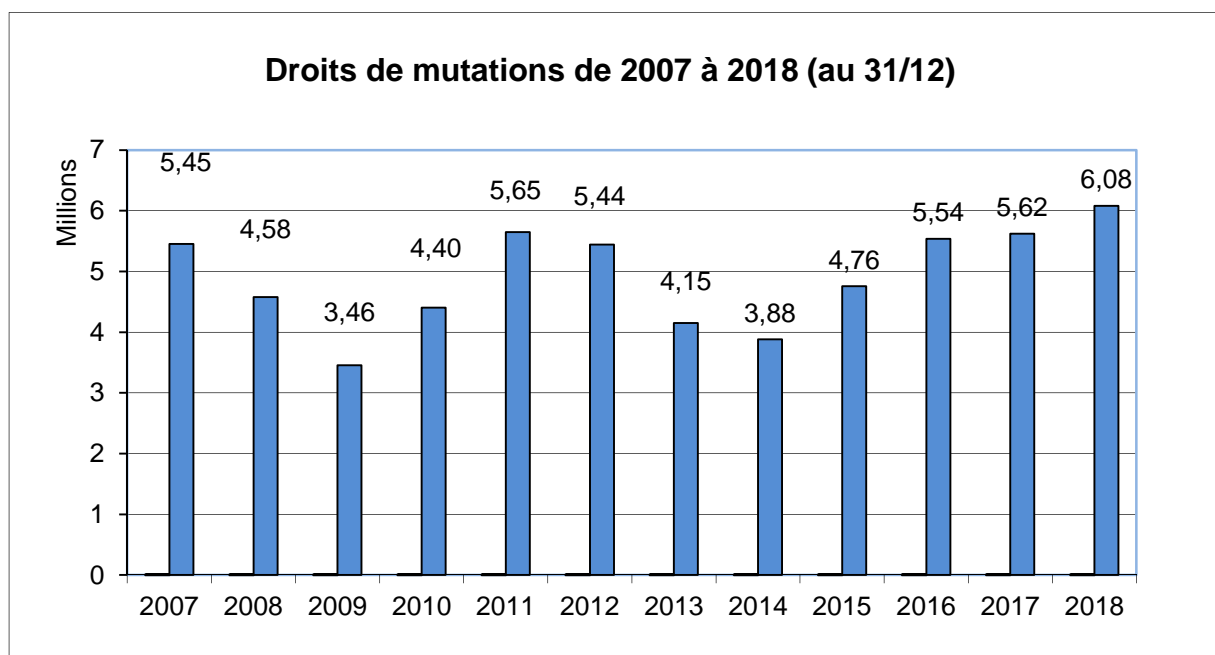
En 2017, suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, le nouvel ensemble intercommunal est devenu contributeur au FPIC. Toutefois, le mécanisme de garantie institué par la loi de finances pour 2017 a permis à l'ensemble intercommunal de percevoir une garantie.

En 2017, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité une répartition dérogatoire du FPIC. Celle-ci a permis à la ville de Reims de percevoir un reversement net de 2,4 M€, sans avoir à contribuer au FPIC, la totalité du prélèvement étant pris en charge par la communauté urbaine.

Ce mécanisme de répartition dérogatoire a été reconduit en 2018 et la ville de Reims a perçu un reversement FPIC identique à 2017 soit 2.4M€ et sans contribution.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (6,60 M€) s'applique aux mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Elle constitue en cela le reflet de l'activité du marché immobilier. Elle augmente de plus de 983 K€ entre 2017 et 2018, au plus haut depuis plus de dix ans.

Evolution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation depuis 2007



Les produits des droits de stationnement sont supprimés et remplacés par une redevance d'occupation du domaine public sous l'effet de la loi MAPTAM (art 63 de la loi N°2014-58) du 27 janvier 2014 prévoyant la dépénalisation et la décentralisation du stationnement (voir supra).

Les recettes comptabilisées au Compte Administratif 2018 concernent des régularisations de droits de stationnement sur 2017.

Le produit de la taxe sur l'électricité est stable et représente 2,85 M€ en 2018.

Depuis la suppression de l'impôt sur les spectacles pour les manifestations sportives dans le cadre de la loi de finances pour 2015, les recettes relatives à cet impôt concernent les versements par les douanes de droits sur les cercles et maisons de jeux.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure progresse de près de 34 K€ (+4,7%) entre 2017 et 2018, passant de 714 K€ à 748 K€.

4. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
74 – Les dotations et participations dont	61 266 306,64	61 871 149,00	0,99%
<i>Dotation forfaitaire</i>	25 938 626,00	25 857 501,00	-0,31%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	23 972 218,00	25 052 986,00	4,51%
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	668 844,00	703 760,00	5,22%
<i>Compensations fiscales</i>	4 554 167,00	4 536 699,00	-0,38%
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 229 492,00	2 153 292,00	-3,42%
<i>Fonds de compensation de la TVA - Fonctionnement</i>	232 077,68	154 212,12	-33,55%
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	3 670 881,96	3 412 698,88	-7,03%

Le produit des dotations et participations représente près de 23,3% des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation forfaitaire (25,9 M€) baisse légèrement entre 2017 et 2018 (-81K€). La contribution au redressement des finances publiques opérée par l'Etat sur la dotation forfaitaire n'a pas été reconduite en 2018, mais celle opérée en 2017 au titre de la CRFP 2016 et 2017 est reconduite chaque année à compter de 2018.

Le montant de cette contribution s'est élevé à 1,9 M€ en 2014, à 4,7 M€ en 2015, à 4,8 M€ en 2016 et 2,4M€ en 2017.

A compter de 2018, le montant la dotation forfaitaire fait l'objet d'un écrêtement calculé selon le potentiel fiscal national et celui de la commune (-240 K€) et d'une part calculée en fonction de l'évolution de la population de la commune.(+159 K€)

La dotation de solidarité urbaine (DSU soit 25,05 M€) est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Sont pris en compte les critères suivants :

- le potentiel financier moyen par habitant (pour 30% contre 45 % en 2017),
- la part de logements sociaux dans le parc total de logements (pour 15%),
- la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune (pour 30%),
- le revenu moyen par habitant (pour 25% en 2018 contre 10% en 2017).

La ville de Reims est classée au 172ème rang des 686 communes éligibles, ce qui lui a conféré une DSU spontanée égale à celle de 2017 soit 23,9 M€ majorée de la progression de DSU s'élevant à 1,1 M€ soit une DSU globale de 25 M€.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dotation forfaitaire avant CRFP	40 721 181	40 652 806	38 565 855	33 385 659	28 369 408	25 938 626
CRFP : Contribution au redressement des finances publiques	0	-1 900 957	-4 689 241	-4 761 188	-2 430 782	
Part dynamique de la population						159 800
Ecrêtement péréqué						-240 925
Dotation forfaitaire notifiée (déduction faite du CRFP)	40 721 181	38 751 849	33 876 614	28 624 471	25 938 626	25 857 501
Dotation de Solidarité Urbaine	15 470 640	16 416 334	19 381 328	22 218 191	23 972 218	25 052 986
Evolution Dotation Forfaitaire et DSU	56 191 821	55 168 183	53 257 942	50 842 662	49 910 844	50 910 487

La dotation nationale de péréquation (0,703 M€) est fonction des écarts d'évolution du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evol. 2017-2018	
						En valeur	En %
Dotation nationale de péréquation	917 481	825 733	743 160	668 844	703 760	34 916	5,22%

Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux (4,5 M€) ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par la commune en raison des mesures d'allègement fiscal décidées unilatéralement par l'État au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser par :

- l'application d'un taux figé à l'année précédant le versement de la dotation,
- le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent désormais les dotations de compensation.

L'évolution des deux allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières se décompose de la manière suivante :

	CA 2017	CA 2018	En %
Allocations compensatrices versées par l'Etat	4 554 167,00	4 536 699,00	-0,38%
Taxe d'habitation	3 363 576,00	3 506 726,00	4,26%
Taxes foncières	1 062 505,00	1 029 973,00	-3,06%
Dotations uniques des compensations spécifiques TP	128 086,00	0,00	-100,00%

Les allocations compensatrices versées par l'Etat sont stables entre 2017 et 2018.

En outre, la DUCSTP (dotation unique de compensation de la TP) ayant été supprimée en 2018, aucune recette n'est donc comptabilisée.

La dotation générale de décentralisation est stable (2,2 M€).

Le fonds de compensation de la TVA en section de fonctionnement présente une baisse en 2018 de plus de 77 K€. Cette recette est tributaire des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en 2017. Elle s'élève à 154 K€.

Les autres subventions et participations diminuent de plus de 258 K€ passant de 3,7 M€ à 3,4 M€. Ces recettes comprennent les subventions que la Ville perçoit à titre ponctuel de la part de ses partenaires. De ce fait, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice à l'autre.

Toutefois, il convient de noter que celles de l'Etat baissent de plus de 255 K€. Cette évolution s'explique notamment par :

- le versement du solde du fonds de soutien aux activités périscolaires, (-472 K€)
- la suppression progressive des contrats aidés entraînant une baisse des subventions correspondantes (-85 K€).
- l'absence d'élections sur l'exercice 2018 ne nécessitant pas de participation de l'Etat aux frais occasionnés par ces dernières (- 59,3 K€) ;

- l'augmentation de la dotation pour titres sécurisés du fait du passage de 6 à 10 stations biométriques (+ 75 K€) ;
- la subvention du personnel dans le cadre du projet ANRU ; (+300 K€) ;

Parallèlement, les subventions perçues de la Région et du Département restent stables.

5. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
75 – Autres produits de gestion courante dont	4 818 743,22	5 237 734,66	8,70%
<i>Revenus des immeubles</i>	<i>2 862 882,02</i>	<i>3 346 441,17</i>	<i>16,89%</i>
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	<i>1 948 409,63</i>	<i>1 890 349,69</i>	<i>-2,98%</i>
<i>Produits divers de la gestion courante</i>	<i>7 451,57</i>	<i>943,80</i>	<i>-87,33%</i>

Les revenus des immeubles s'élèvent à 5,2 M€ soit une hausse de près de 9% par rapport à 2017. (+ 483,6 K€)

Cette évolution s'explique notamment par la clôture du budget des baux commerciaux et par l'intégration des revenus des immeubles de ce budget dans le budget principal, ces derniers s'élevant pour 2018 à plus de 472 K€.

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires diminuent de 58 K€. Cette variation se décompose de la façon suivante :

- Un reliquat de redevance pour exploitation du chauffage urbain du quartier Croix Rouge versé en 2017 au délégataire SOCCRAM qui n'a plus lieu d'être en 2018 (- 58 K€)
- la stabilité des redevances versées :
 - par le délégataire Scène d'œuvres Lyriques pour la gestion de l'Opéra (605 K€),

- par le délégataire Reims Evènements pour le parc des expositions (1,2 M€) et pour le Centre des Congrès (73 K€)

6. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
76 – Produits financiers dont	958 356,72	863 752,25	-9,87%
<i>Produits des immobilisations financières</i>	22 432,33	22 432,33	0,00%
<i>Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés - Voirie</i>	896 653,90	805 256,43	-10,19%
<i>Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés - Aires d'accueil des gens du voyage</i>	39 270,49	36 063,49	-8,17%
<i>Autres produits financiers</i>	0,00	0,00	

Traditionnellement, les produits financiers correspondent aux revenus perçus par la Ville sur les dons et legs qu'elle reçoit.

A partir de 2017, la Ville a perçu le remboursement par la communauté urbaine de la charge liée aux intérêts des emprunts globalisés qui n'avaient pas pu lui être transférés. En effet, la Ville n'a pas eu recours à des emprunts dédiés pour le financement de ses travaux sur la voirie et les aires d'accueil des gens du voyage. La ville de Reims a ainsi conservé à sa charge le remboursement des annuités de ces emprunts et perçoit, de la Communauté urbaine du Grand Reims, le remboursement de la part lui incombant.

7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
77 – Produits exceptionnels dont	5 310 273,10	20 543 975,71	286,87%
<i>Dédits et pénalités sur achats vente</i>	27 824,01	35 438,89	27,37%
<i>Libéralités reçues</i>	2 500,00	0,00	-100,00%
<i>Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	111 856,20	253 536,59	126,66%
<i>Produits de cession des immobilisations</i>	4 397 653,71	19 849 053,21	351,36%
<i>Produits exceptionnels divers</i>	660 842,20	239 870,02	-63,70%

Les produits exceptionnels représentent 7.7% des recettes réelles de fonctionnement.

Le compte Dédits et pénalités évolue de 27,4% (+7 K€). Il enregistre essentiellement les pénalités pour non restitution de livres qui se sont élevées en 2018 à 15 K€ contre 8 K€ en 2017,

Les libéralités reçues retracent les dons de mécénat. Depuis 2016, les actions de mécénat ont été orientées plus spécifiquement sur la restauration de la Porte Mars, de la Fontaine Subé et de l'Eglise St Maurice. Ainsi, les recettes sont enregistrées en section d'investissement (voir chapitre 10).

Les Autres produits exceptionnels sur opération de gestion s'élèvent à 253 K€. Ils progressent de près de 142 K€ et comprennent notamment :

- le recouvrement de pénalités sur contentieux (+111 K€) ;
- le versement d'excédent par la société Cofely dans le cadre du marché de maintenance des installations de chauffage (+34,3 K€) ;

Les produits des immobilisations retracent sur l'exercice 2018 d'une part les cessions d'immeubles, les cessions de participations, les ventes aux enchères sur le site Agorastore à hauteur de 3,5 M€ au total, et d'autre part les transferts d'actifs dans le cadre de la création du budget annexe ZAC Sernam Boulingrin pour 16,3 M€.

En 2018 les recettes des cessions d'immeubles s'élevant à 3,5 M€ comprenaient notamment :

- la cession d'une parcelle de terrain dans le cadre de l'aménagement du secteur Clairmarais à la SAS Actinium pour un montant de 857 K€ et à la SAEM Agencia pour 357 K€ ;
- la cession à la Communauté urbaine du Grand Reims de l'extension réalisée par la société Novae Aerospace Industry sur le site de l'Aérodrome Reims Prunay pour 396 K€ ;
- la cession à l'Office public de l'habitat de l'agglomération Reims habitat de deux propriétés situées à Reims, 7 rue Montlaurent et 125 rue du Barbâtre à Reims qui s'inscrit dans le cadre du projet Ilôt Saint Gilles, pour 322 K€ ;

- la cession à la Structure Petite Enfance d'un terrain pour le projet de restructuration et d'extension du bâtiment actuel de la crèche Orgeval, pour 306 K€ ;
- la cession de l'immeuble situé rue Armonville à Reims à la Société Financière Immobilière de Champagne en vue de la réalisation d'un programme de logements neufs au prix de 280 K€ ;
- la cession de l'immeuble situé 94 bis rue St Thierry pour un montant de 220 K€ ;
- la cession dans le cadre des ventes aux enchères mises en place en 2014 sur le site Agorastore pour plus de 126 K€ d'actifs immobilisés contre 320 K€ en 2017

Les produits exceptionnels divers s'élèvent à près de 240 K€. Ils diminuent de plus de 420 K€.

En effet, au cours de l'exercice 2017 la ville a perçu les indemnisations relatives au sinistre du 3 avril 2016 à l'école Tixier Mougne (incendie) pour +430 K€.

Ces recettes étant exceptionnelles, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice sur l'autre.

Toutefois on peut noter sur l'exercice 2018, l'indemnisation complémentaire relative au sinistre de l'école citée ci-dessus pour 81 K€ et celle concernant l'incendie du bâtiment situé 50 route du pont de Witry intervenu le 5 février 2017.

8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions

Des reprises de provisions, liées à la clôture de contentieux, ont pu être effectuées à hauteur de 711 K€.

IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement

A. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
011 – Charges à caractère général	35 846 808,70	36 205 489,05	1,00%
<i>dont services mixtes</i>	3 528 998,00	3 496 241,00	-0,93%
<i>dont autres dépenses à caractère général</i>	32 317 810,70	32 709 248,05	1,21%
012 – Charges de personnel et frais assimilés	105 301 612,64	106 324 948,39	0,97%
<i>dont services mixtes</i>	18 888 938,00	19 014 195,00	0,66%
<i>dont autres charges de personnel</i>	86 412 674,64	87 310 753,39	1,04%
014 – Atténuation de produits	124 148,44	131 887,00	6,23%
65 – Autres charges de gestion courante	45 391 237,89	44 744 124,40	-1,43%
<i>dont subventions aux personnes de droit privé</i>	23 016 809,55	22 888 633,41	-0,56%
<i>dont subventions aux organismes publics</i>	19 108 637,20	18 927 775,00	-0,95%
<i>dont autres charges de gestion courante</i>	3 265 791,14	2 927 715,99	-10,35%
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	100 920,36	86 523,97	-14,27%
Total dépenses de gestion courante	186 764 728,03	187 492 972,81	0,39%
66 – Charges financières	6 082 987,48	5 463 987,24	-10,18%
<i>dont intérêt de la dette principale</i>	5 882 226,79	5 278 339,55	-10,27%
67 – Charges exceptionnelles	6 806 254,78	6 389 681,27	-6,12%
<i>dont subventions aux SPIC</i>	6 198 415,68	6 206 048,01	0,12%
<i>dont autres</i>	607 839,10	183 633,26	-69,79%
68 – Dotations aux provisions	0,00	0,00	
Total dépenses réelles de fonctionnement	199 653 970,29	199 346 641,32	-0,15%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant :

	CA 2017	CA 2018	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	199,653M€	199,346 M€	-0,15%
Retraitement Zones Activité et Budget baux		-0,067M€	
Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant	199,653 M€	199,279 M€	-0,24%

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement **ont baissé de -0,24%**.

B. Présentation par chapitre

1. Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
011 – Charges à caractère général dont	35 846 808,70	36 205 489,05	1,00%
<i>Fluides</i>	4 356 653,02	4 663 369,54	7,04%
<i>Combustibles et carburants</i>	599 657,71	702 048,10	17,07%
<i>Autres fournitures</i>	4 305 406,93	4 362 742,00	1,33%
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	9 350 667,85	9 317 159,66	-0,36%
<i>Locations et charges liées (nettoyage, gardiennage et impôts fonciers)</i>	4 344 522,15	4 511 828,92	3,85%
<i>Communication</i>	1 780 213,83	1 799 190,19	1,07%
<i>Fêtes et réceptions</i>	333 006,99	324 610,66	-2,52%
<i>Remboursement à Communauté urbaine Grand Reims</i>	3 528 998,00	3 496 241,00	-0,93%
<i>Autres services extérieurs</i>	3 946 511,73	3 865 589,41	-2,05%
<i>Autres dépenses et impôts</i>	3 301 170,49	3 162 709,57	-4,19%

Les fluides augmentent globalement de 7 % soit en valeur + 307 K€.

Cette évolution résulte de l'augmentation des frais d'électricité et de gaz de plus de 275 K€ en raison notamment de la hausse des taxes et de la rigueur de l'hiver.

Les dépenses d'électricité et de gaz présentent les variations suivantes :

- augmentation des charges d'électricité pour les équipements sportifs (+52 K€), pour les bâtiments culturels (+86 K€), les établissements d'enseignement du 1^{er} degré les animations en milieu scolaire et périscolaire (+43 K€),
- hausse des consommations de gaz pour les bâtiments culturels (+ 50 K€) s'expliquant essentiellement par la hausse de la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel) passant de 1,19 € à 8 € du KWh

Les combustibles et les carburants s'élèvent à 702 K€ en augmentation de 17 % (+102 K€). Cette évolution résulte essentiellement de la hausse du poste de dépense de carburant (+11%).

Les autres fournitures s'élèvent à 4,3 M€. Elles restent stables.

Les dépenses d'entretien, réparations et maintenance s'élèvent à 9,3 M€. Elles restent stables.

On notera toutefois les points suivants:

- une réduction de plus de 121 K€ sur les dépenses d'entretien et de maintenance des Espaces Verts en raison notamment du transfert de la Ville à la CUGR des zones d'activités.
- une baisse des frais de maintenance dans les établissements d'enseignement du 1^{er} degré (-56 K€) en raison notamment de la gestion en régie à compter de 2018 de la maintenance des blocs de secours
- des frais d'entretien, de réparation et de maintenance plus importants en 2018 pour le stade Delaune (+93 K€) (remplacement de sièges suite aux dégradations des supporters) et des équipements de la Police Municipale (maintenance préventive des caméras de vidéosurveillance) (+20 K€).

Les locations et charges liées (nettoyage, gardiennage et impôts fonciers) s'élèvent à 4,5 M€.

Ce poste budgétaire augmente de près de 4% (+167 K€)

Cette évolution s'explique :

- par l'intégration au budget principal des dépenses inhérentes au budget annexe des baux commerciaux (clos à fin 2017) ; en effet les charges locatives et de copropriété augmentent de 384 K€ et les taxes foncières de +177 K€ ;
- par la baisse des frais de nettoyage à hauteur de 494 K€ en raison de l'attribution du marché à un nouveau prestataire au terme d'un nouvel appel d'offres.

En outre, les frais de gardiennage augmentent de plus de 45 K€ en raison notamment des besoins de sécurisation supplémentaires des animations de la ville (+42 K€), des Halles et des marchés (+44 K€) compensées par la baisse des gardiennages des réserves foncières en raison des cessions immobilières.(-25 K€).

Les dépenses liées à la communication sont stables en 2018.

Frais de communication en k€	Montants	Evolution en valeur	Evolution en %
CA 2013	2 200,50	238,99	0,12
CA 2014	2 011,88	-188,63	-0,09
CA 2015	1 858,23	-153,65	-0,08
CA 2016	1 786,30	-71,92	-0,04
CA 2017	1 780,21	-6,09	0,00
CA 2018	1 799,19	18,98	0,01

Cette catégorie de dépense comprend notamment l'achat de prestations de services aux SASP stade de Reims et Champagne Châlons Reims Basket. Globalement ces prestations diminuent de - 51,2 K€.

De plus, les dépenses 2018 concernent également les frais de communication liés à l'organisation de la Coupe du Monde de Football Féminin 2019 (+ 62,3 K€).

Le poste fêtes et cérémonies s'élève à 325 K€. Ce poste budgétaire est également stable. Cette stabilité recouvre toutefois la hausse des prestations relatives aux cérémonies du 100^{ème} anniversaire de la première guerre mondiale (+12 K€) et celles concernant le lancement du dispositif 65 + (carte à tarifs préférentiels) (+9,6 K€). Parallèlement, l'absence d'élections courant 2018 explique la baisse de -35,9 K€ des dépenses d'organisation de ces dernières (Frais de repas des agents mobilisés).

Les remboursements à la Communauté urbaine du Grand Reims s'élèvent à 3,5 M€.

Ils baissent de 32K€ par rapport à 2017 notamment suite à la prise en compte des modifications de périmètre connues en 2018, comme prévu à l'article 5 des conventions de mutualisation des services et par l'ajustement de certains postes de coûts.

La présente note de synthèse présente en annexe les chiffres définitifs actés par délibération du conseil communautaire et du conseil municipal en 2018.

Les Autres services extérieurs s'élèvent à 3,9 M€ en légère baisse de 80 K€ (-2%)

Les autres dépenses et autres impôts diminuent de 138 K€ (-4%).

Cette évolution recouvre :

- la baisse liée à l'organisation bi annuelle du Forum des Associations (-94.6 K€), celle des frais d'actes et de contentieux (-92 K€) et celle relative aux versements aux organismes de formation (-91 K€)
- la hausse des honoraires relatifs à l'accompagnement du projet Gestion de la Relation Usagers. (+128 K€) et de ceux relatifs au renouvellement de l'enquête de satisfaction des usagers du service propreté (+14 K€).

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
012 – Charges de personnel et assimilés <i>dont</i>	105 301 612,64	106 324 948,39	0,97%
<i>Personnel affecté par le GFP de rattachement</i>	18 888 938,00	19 014 195,00	0,66%
<i>Rémunération du personnel</i>	61 188 082,41	62 033 863,51	1,38%
<i>Charges de sécurité sociales et de prévoyance</i>	21 834 798,54	21 372 031,87	-2,12%
<i>Impôts et taxes sur rémunérations</i>	1 340 900,03	1 353 472,38	0,94%
<i>Autres charges de personnel</i>	2 048 893,66	2 551 385,63	24,53%

Les dépenses de personnels hors mutualisation de services représentent 43,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Parmi les principales mesures qui influencent l'évolution des charges, on peut citer les évolutions de postes, les mesures liées à l'action sociale et les mesures nationales et locales.

L'évolution de postes :

- dans le cadre du projet sécurité 2015-2020, les effectifs dédiés à la sécurité ont été renforcés avec la création de postes de Policiers Municipaux et d'agents de surveillance au Centre de Supervision urbaine (vidéo protection). **L'engagement pris en début de doubler les effectifs de Police Municipale, en les portant de 58 agents (en 2014) à 120 agents (en 2019) sera atteint.** A la fin de l'exercice 2018, ce sont déjà 55 policiers municipaux supplémentaires qui ont été recrutés

Année	Recrutements de Policiers Municipaux	Nombre de policiers Municipaux au 31/12
2014		58
2015	21	79
2016	14	93
2017	13	106
2018	7	113
Prévisionnel 2019	7	120
Total	62	

Par ailleurs, de 2015 à 2018, ce sont 11 agents de surveillance supplémentaires au Centre de Supervision urbaine qui ont été recrutés, ce chiffre devant passer à 13 agents à la fin de l'exercice 2019.

- dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire 23 postes ont été créés et 25 postes de la direction de l'Education à temps incomplet ont été transformés en temps complet.

Les mesures liées à l'action sociale :

A compter du 1er janvier 2018,

- dans un souci de prévention et afin de permettre aux agents et à leur famille un accès aux soins dans de bonnes conditions, la participation de la collectivité à la complémentaire santé a été revalorisée, représentant une hausse de 34% de la dépense supportée par la Ville de Reims,

- afin de permettre aux agents de s'assurer contre le risque de perte de rémunération liée à une incapacité temporaire ou permanente, la participation de la collectivité à la prévoyance a été revalorisée, représentant une hausse de 38% de la dépense supportée par la Ville de Reims,

Les mesures nationales et locales :

A compter du 1er janvier 2018,

- augmentation du SMIC horaire de 1,23 %, soit 9,88 € au lieu de 9,76 €,
- augmentation des taux de cotisation retraite et accident du travail,
- afin de compenser la hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG), suppression par la loi de finances pour 2018 de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1%. Par ailleurs, pour les agents, versement d'une indemnité compensant la hausse de la CSG et, pour les employeurs publics, diminution du taux de cotisation employeur maladie des agents affiliés à la CNRACL,
- mise en œuvre des accords PPCR - Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations : ensemble du dispositif applicable au 1er janvier 2018 reporté au 1er janvier 2019,
- dans le cadre de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), augmentation du montant de la prime annuelle versée en juin qui passe de 400 € à 450 €.

3. Chapitre 014 - Les atténuations de produits

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	En %
014 Atténuation de produits	124 148,44	131 887,00	6%
<i>Reversement de l'impôt sur les spectacles</i>	<i>6 218,44</i>	<i>0,00</i>	<i>-100%</i>
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	<i>117 930,00</i>	<i>104 938,00</i>	<i>-11%</i>
<i>Autres restitutions</i>	<i>0,00</i>	<i>26 949,00</i>	

En 2017, le reversement au CCAS d'une partie de l'impôt sur les spectacles correspondait à une régularisation qui n'a plus lieu d'être en 2018.

Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants peuvent être à la charge de la commune en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance. Cette dépense s'élève à 105 K€ en 2018.

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
65 – Autres charges de gestion courante dont	45 391 237,89	44 744 124,40	-1,43%
<i>Déficit des budgets annexes à caractère administratif</i>	841 246,51	278 600,00	-66,88%
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	939 768,31	1 064 763,10	13,30%
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	1 376 920,00	1 346 180,00	-2,23%
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	4 200 000,00	4 120 000,00	-1,90%
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	7 079 000,00	7 069 000,00	-0,14%
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	7 737 144,00	7 647 144,00	-1,16%
<i>Subventions de fonctionnement aux autres EP</i>	92 493,19	123 449,50	33,47%
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	23 016 809,55	22 888 633,41	-0,56%

Les autres charges de gestion courante représentent 22,5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses liées aux déficits des budgets annexes à caractère administratif retracent les participations du budget principal aux budgets annexes restaurant municipal et baux commerciaux qui passent de 841 K€ à 278 K€.

Le budget des baux commerciaux ayant été clos au 31/12/2017, la participation à ce dernier n'existe plus. La seule participation enregistrée concerne celle versée au budget annexe du Restaurant Municipal. Cette dernière est stable.

Les indemnités, frais de mission et de formation des élus s'élèvent à plus de 1M€ en hausse de 125 K€ (+13,3%) en raison notamment de la désignation en novembre 2017 de 5 adjoints de quartier.

Les contributions obligatoires diverses retracent la participation de la Ville à l'enseignement privé, conformément à la législation. Cette dernière s'élève à 1,3M€ en 2018 soit une légère baisse de 30 K€ en raison d'une baisse des effectifs déclarés.(participation de 580 € par élève).

La subvention de la Caisse des Ecoles s'élève à 4,1 M€..

La subvention de fonctionnement au CCAS est stable, à 7,1 M€.

La subvention au CCAS recouvre :

- la participation au fonctionnement du budget principal : 6,2 M€
- celle relative au budget annexe des crèches municipales Jean Jacques Rousseau et Maison Blanche : 550 K€ ;
- celle relative au budget annexe du dispositif de Réussite Scolaire : 302 K€

Les subventions de fonctionnement aux établissements à caractère industriel et commercial retracent :

- la subvention à la Cartonnerie, stable à hauteur de 1,4 M€,
- la subvention à la REMS à hauteur de 6,3 M€.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics sont en augmentation de plus de 30 K€. Ces subventions comprennent celles relatives à la caisse de crédit municipal de Reims et au Fonds d'Aide aux Jeunes qui restent constantes.

Depuis l'exercice 2018, la ville est membre du Groupement d'Intérêt Public Inno Bio Eco 2. Cette entité a fait l'objet d'une convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral du 23 février 2018, elle a pour objet de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) et à l'appel à projets (AAP) lancés en 2017 par l'État et la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir 3 «Territoires d'innovation et de grande ambition» et d'assurer le bon déroulement du projet global et la mise en œuvre le cas échéant des projets retenus.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé baissent de plus de 128 K€ en raison notamment de la prise en charge par le CCAS de la participation au foyer Ozanam à Reims (ASSOR : Accueil Solidaire et Social Ozanam à Reims)

5. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Ces dépenses s'élèvent à 87 K€, en baisse de 14,2 %. (-14 K€).

6. Chapitre 66 – Les charges financières

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	En %
66 – Charges financières dont	6 082 987,48	5 463 987,24	-10,18%
<i>Intérêts de la dette</i>	5 882 226,79	5 278 339,55	-10,27%
<i>Intérêts des comptes courants</i>	182,08	1 159,74	536,94%
<i>Autres charges financières</i>	200 578,61	184 487,95	-8,02%

Elles s'élèvent à un montant de 5,5 M€ en 2018 contre 6,08 M€ en 2017, soit **une baisse de 620 K€** en raison essentiellement de la **baisse de l'encours de dette** de la ville de Reims. Elles représentent plus de 3,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	En %
67 – Charges exceptionnelles dont	6 806 254,78	6 389 681,27	-6,12%
<i>Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés</i>	9 526,14	625,00	-93,44%
<i>Secours, bourses et prix</i>	38 103,11	53 588,66	40,64%
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	420 398,98	45 256,99	-89,23%
<i>Titres annulés</i>	20 876,12	72 624,23	247,88%
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	6 198 415,68	6 206 048,01	0,12%
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	118 934,75	11 538,38	-90,30%

Les charges exceptionnelles représentent 3,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les intérêts moratoires et pénalités sur les marchés de 2017 concernent des indemnités de résiliation de marché et celles relatives aux candidats non retenus dans le cadre d'appel à la concurrence.

Les secours bourses et prix représentent 54 K€. Ces derniers sont en hausse de plus de 15 K€ s'expliquant notamment :

-par le solde des subventions aux établissements d'enseignement du second degré (+7 K€) ;

-par l'avenant à la convention de résidence d'auteur ; en effet la Région Grand Est a souhaité modifier le mode de versement en faisant bénéficier non plus l'aide aux auteurs, mais à la Ville, cette dernière se chargeant de reverser au bénéficiaire (+7,1 K€).

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion s'élèvent à 45 K€ contre 420 K€ en 2017. En effet, le reversement à la Communauté Urbaine de l'excédent du Budget de la boucle locale versé en 2017 n'est donc pas reconduit, le versement enregistré en 2017 correspondait au solde dû. (378 K€)

Les titres annulés. Il s'agit pour l'essentiel d'annulations partielles de titres suite à des erreurs de montant ou de tiers.

Les subventions exceptionnelles aux SPIC – Fermiers et concessionnaires (6,2 M€) retracent les subventions dans le cadre des délégations de service public pour l'Opéra et le Centre des Congrès. Ces dernières restent stables pour les montants respectifs de 3,4 M€ et 2,8 M€.

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé, diminuent de plus de 107 K€ en 2018. Cette variation s'explique par les versements aléatoires des subventions dans le cadre du dispositif FISAC ZUS.

8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Il n'y a pas eu de constitution de provisions sur l'exercice 2018.

IVème partie – Les recettes d'investissement

A. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017	CA 2018	En %
13 – Subventions d'investissement	6 450 921,98	1 852 381,29	-71,29%
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00%
16 – Emprunts revolving	0,00	0,00	
20 - Immobilisations incorporelles	1 080,00	78 476,16	7166,31%
204 - Subventions d'équipemen versées	0,00	0,00	
21 – Immobilisations corporelles	6 000,00	573,40	-90,44%
23- Immobilisations en cours	368 003,56	5 434 444,68	1376,74%
Total recettes d'équipement	16 826 005,54	17 365 875,53	3,21%
10 – Dotations, fonds divers	10 358 914,50	6 615 144,33	-36,14%
165 – Dépôts et cautionnements	8 435,45	5 531,43	-34,43%
27 – Autres immobilisations financières	2 919 638,34	3 090 885,00	5,87%
Total recettes financières	13 286 988,29	9 711 560,76	-26,91%
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement hors excédent antérieur	30 112 993,83	27 077 436,29	-10,08%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 27,07 M€ en 2018, en baisse de 10% par rapport à 2017.

B. Présentation par chapitre

1. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017	CA 2018
13 – Subventions d'investissement <i>dont</i>	6 450 921,98	1 852 381,29
<i>Etat et établissements nationaux</i>	1 288 589,88	1 676 667,76
<i>Régions</i>	2 385 363,50	0,00
<i>Départements</i>	61 919,79	16 108,11
<i>Amendes de police</i>	2 531 679,00	0,00
<i>Autres</i>	183 369,81	159 605,42

Globalement, les recettes de subventions d'investissement diminuent de 4,6 M€. Cette différence s'explique par une régularisation comptable des subventions régionales en 2017 concernant Science Po et d'autre part par le transfert à la Communauté urbaine du Grand Reims des amendes de Police.

Le montant des subventions perçues en 2018, comprend notamment :

Friche SERNAM :

- FEDER : 435 K€

Travaux dans les écoles et mise en accessibilité :

- Etat : 604 K€

Mise en accessibilité des autres bâtiments :

- Etat : 125 K€

Toiture du MBA :

- Etat : 111 K€

Restauration d'œuvres d'art et acquisition de livres anciens :

- Etat : 52 K€

Le produit des amendes de police est depuis 2018, perçu par la Communauté urbaine du Grand Reims, compétente en matière de voirie communale. Ceci représente une baisse de 2,5M€, toutefois compensée par le versement d'une Attribution de Compensation à la Ville de Reims par la Communauté urbaine du Grand Reims.

2. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017	CA 2018
16 – Emprunts et dettes assimilées dont	10 008 435,45	10 005 531,43
<i>Emprunt en euros</i>	10 000 000,00	10 000 000,00
<i>Emprunts revolving</i>	0,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements</i>	8 435,45	5 531,43

Au titre de l'année 2018, la ville de Reims a contractualisé un emprunt de 10 M€.

3. Chapitre 10 - Les dotations et fonds divers

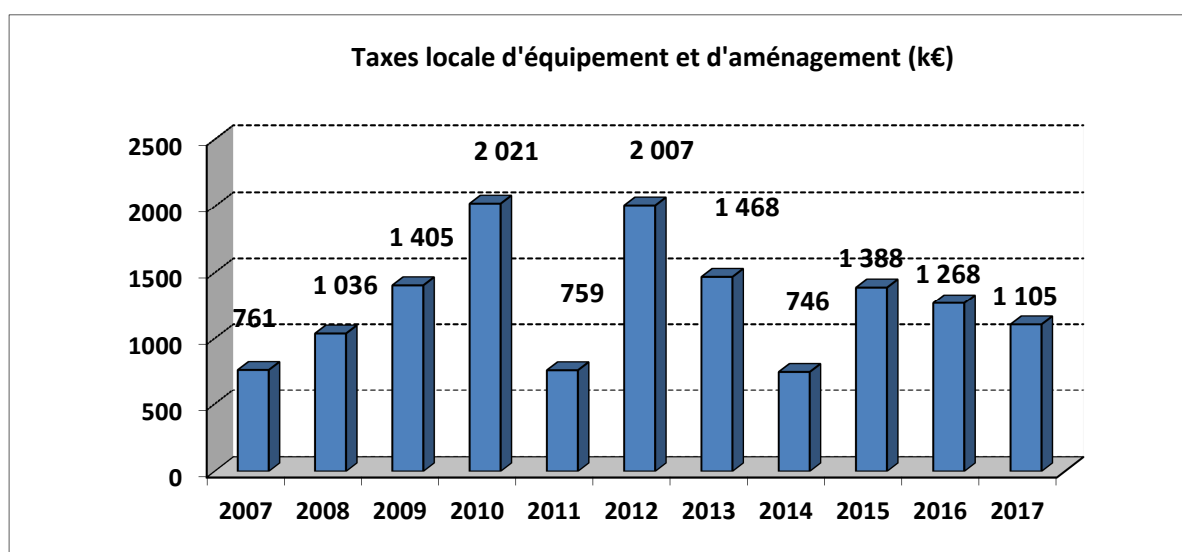
Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017	CA 2018
10 – Dotations, fonds divers dont	10 321 386,38	6 615 144,33
<i>FCTVA</i>	9 172 026,35	5 287 986,97
<i>Taxes d'aménagement</i>	1 105 232,68	1 133 163,01
<i>Taxe locale d'équipement</i>		507,00
<i>Dons et legs en capital</i>	44 127,35	193 487,35

(hors excédent antérieur)

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour vocation de compenser les versements de la TVA effectués par les collectivités locales sur la part de leurs investissements éligibles. En 2018, la Ville a perçu la totalité du fonds au titre des dépenses 2017 pour un montant de 5,3 M€.

La baisse constatée s'explique essentiellement par la création de la Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2017 et aux divers transferts de compétences, et notamment celui de la voirie.

La taxe d'aménagement s'élève à 1,7 M€. Le paiement de cette taxe d'aménagement est effectué en 2 versements. A hauteur de 50% au terme de 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme puis le solde 12 mois plus tard. La taxe titrée sur l'exercice 2018 correspond donc aux autorisations des exercices 2016 et 2017. Cette taxe est très variable, dépendant des dossiers instruits. Les recettes de taxe d'aménagement liées aux actes d'urbanisme accordés à compter du 1^{er} janvier 2017 seront perçues par la communauté urbaine.



La rubrique dons et legs en capital enregistre les dons de mécènes affectés à :

- la restauration partielle de la Porte de Mars pour 139,5 K€,
- la réalisation de la statue en l'honneur de Raymond KOPA pour 74,2 K€,
- la réalisation d'un spectacle multimédia sur la cathédrale Notre Dame et la Basilique Saint Remi pour 28 K€
- la restauration du christ au lien de l'Eglise saint Maurice pour près de 9 K€.

Le mécénat recouvre également une partie de dons en « nature et compétences » correspondant à des dons de produits ou à des prestations rendues. Pour l'année 2018, le montant du mécénat en nature et compétences est de 93 547€.

Pour les dons en nature (dont de produits alimentaires, locations d'instruments de musique, sable, équipements sportifs) des entreprises ont été mécènes pour les évènements suivants : Un été à Reims, l'Eté s'affiche à Croix Rouge, Place aux jeux, le Congrès de la SFECAG.

Pour les dons en compétences, il s'agit principalement de prestations de communication sur le mécénat et de visites d'entreprises pour la Semaine Bleue.

4. Chapitre 45 - Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers ayant été basculées à la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la compétence Voirie, aucune opération n'est à constater sur l'exercice 2018.

5. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

3 090 885 € ont été perçus en 2018 qui correspondent en grande majorité au remboursement, par la Communauté urbaine du Grand Reims, des intérêts de la dette globale qui lui a été transférée en 2017.

Vème partie – Les dépenses d’investissement

A. La préservation d’un haut niveau de dépenses d’investissement

Dépenses d’investissement (en euros)	CA 2017	CA 2018
20 – Immobilisation incorporelles (sauf 204)	2 910 892,64	1 528 317,10
204 – Subventions d’équipement versées	893 027,90	821 676,38
21 – Immobilisations corporelles	7 400 982,76	8 179 248,24
22 – Immobilisations reçues en affectation	194 036,60	252 549,56
23- Immobilisations en cours	25 280 512,66	40 221 304,58
Total dépenses d’équipement	36 679 452,56	51 003 095,86
10 – Dotations, fonds divers	227 919,00	0,00
13 – Subventions d’équipement	8 990 640,33	0,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	33 645 627,03	33 691 025,32
26 – Participations et créances rattachées	15,50	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00	19 270 427,24
Total dépenses financières	42 864 201,86	52 961 452,56
Opérations pour compte de tiers	0,00	57 790,25
Total des dépenses réelles d’investissement	79 543 654,42	104 022 338,67

Au CA 2018, les dépenses d’équipement s’élèvent à plus de **51 M€** (hors travaux en régie).

Entre 2017 et 2018, la comparaison des dépenses d’équipements doit être effectuée en prenant en compte les investissements transférés à la communauté urbaine qui concernent la ville de Reims, ainsi que les dépenses réalisées sur le budget annexe Sernam.

Ainsi, au compte administratif 2018, les dépenses d’équipements réalisées sur le territoire de la ville de Reims sont les suivantes :

- dépenses d’équipement assurées par la ville de Reims (hors travaux en régie) : 51 M€,
- travaux en régie réalisés par la ville de Reims : 0,86 M€,
- dépenses réalisées sur le budget annexe Sernam : 3,7M€
- dépenses d’équipement réalisés par la communauté urbaine sur le territoire de la ville : 20,7M€

Soit un total de 76,3 M€ de dépenses totales d’équipement en 2018

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2017	CA 2018
16 – Emprunts et dettes assimilées dont	33 645 627,03	33 691 025,28
<i>Emprunt en euros</i>	33 558 861,90	33 679 710,00
<i>Remboursement anticipé d'emprunt</i>	0,00	0,00
<i>Emprunts revolving</i>	0,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements</i>	86 765,13	11 315,28

Le remboursement du capital des emprunts doit être retraité du montant remboursé par la communauté urbaine concernant les emprunts globalisés correspondant au transfert de la voirie et des aires des gens du voyage. La communauté urbaine a remboursé, en 2018, 3 M€ au titre de ces charges. Aussi la dépense nette supportée par la ville de Reims s'élève à 30,6 M€

Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	33,68 M€
Montant perçu par la communauté urbaine au titre des emprunts globalisés (au titre du transfert de la voirie et des aires des gens du voyage)	-3,01 M€
Remboursement net du capital de la dette par la ville de Reims en 2018	30,67 M€

2. Chapitre 45 - Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers ont été basculées à la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la compétence voirie, les montants enregistrés en recette sur ces comptes en 2018 correspondent à des régularisations sur les opérations de voirie rue de Cernay et rue Clovis Chezél.

3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

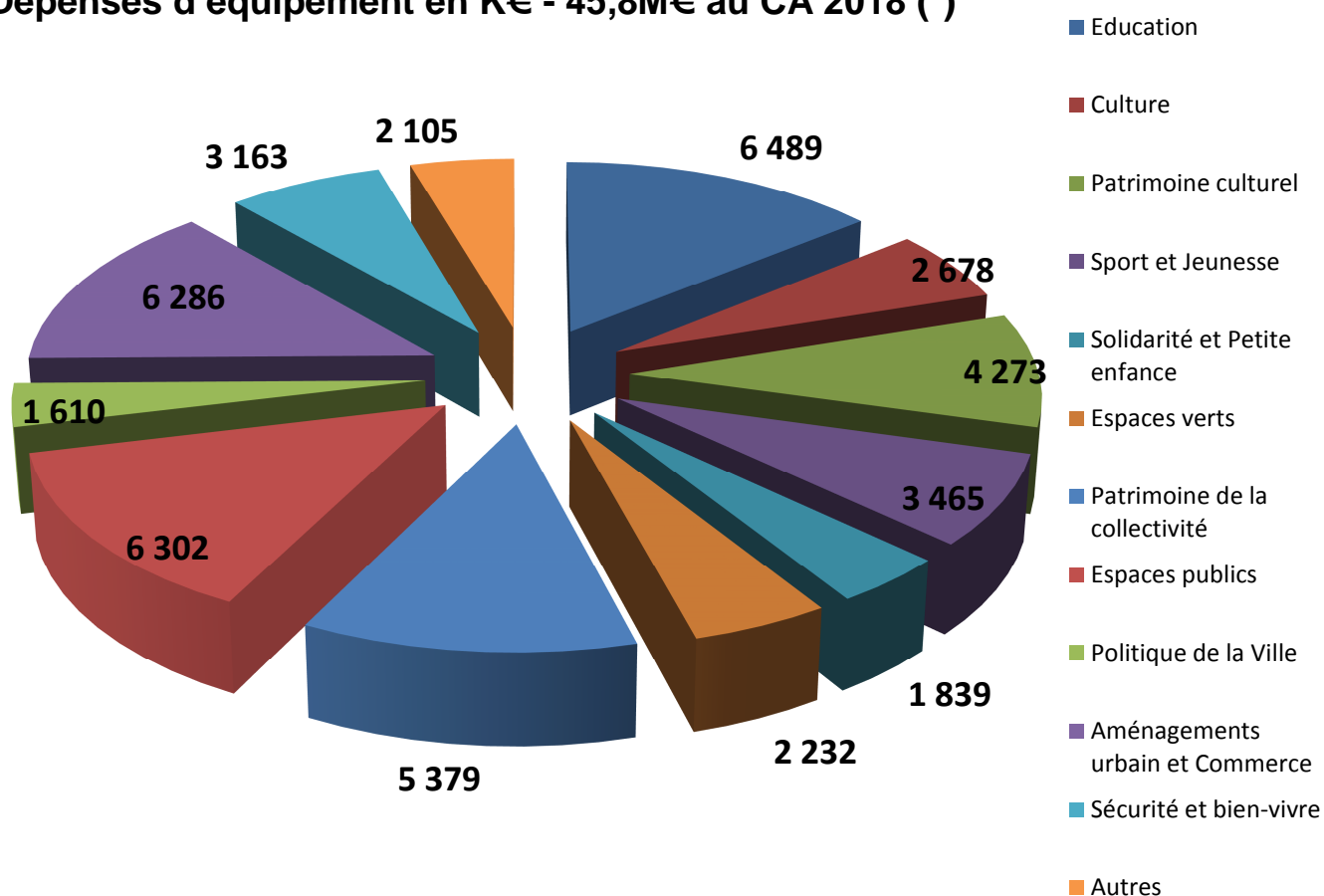
19 270 427,24 € ont été réalisés en 2018, correspondant à l'avance versée au budget annexe ZAC Sernam et aux opérations comptables générées par la reprise de l'actif transféré du budget principal au budget annexe.

4. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 - Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (51 M€) consolidées des travaux en régie (0,86 M€) s'établissent en 2018 à 51,9M€. Elles comprennent les reprises sur avances forfaitaires (5,183M€)

Les dépenses d'équipement de la Ville au CA 2018 (hors reprises avances forfaitaires, régularisation fiscale et travaux en régie) se répartissent comme suit :

Dépenses d'équipement en K€ - 45,8M€ au CA 2018 (*)



(*) Majorés des travaux en régie et des reprises sur avances forfaitaires, les dépenses s'élèvent à 51,86M€.

La répartition en 2018 des autorisations de programme et des crédits de paiement est la suivante :

Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2018 réalisés
Courant	23 395 486 €
Education	5 762 600 €
Culture	762 061 €
Patrimoine culturel	1 471 043 €
Sport	1 517 102 €
Jeunesse	23 826 €
Solidarité et petite enfance	712 488 €
Espaces verts	1 757 933 €
Patrimoine de la collectivité	3 456 295 €
Espaces publics	6 301 962 €
Moyens généraux	1 630 177 €
Projets	22 424 558 €
Enseignement	726 614 €
Culture	1 915 917 €
Patrimoine culturel	2 802 107 €
Sport et jeunesse	1 924 125 €
Solidarités	1 126 941 €
Amélioration des conditions de travail	474 419 €
Aménagement des parcs de quartier	473 570 €
Patrimoine de la collectivité	1 923 093 €
Politique de la Ville	1 609 545 €
Aménagement urbain	6 270 879 €
Commerce	14 794 €
Sécurité et bien-vivre	3 162 553 €
Autres (travaux avances forfaitaires)	5 183 051 €
Sous -Total	51 003 095 €
Travaux en régie	855 247 €
Total	51 858 342 €

En matière de **politique sportive**, en sus de l'acquisition de matériels sportifs ou d'entretien des équipements, de l'attribution de subvention d'équipement aux associations, ont notamment été effectués :

- Des travaux dans les équipements sportifs à hauteur de 834 K€ pour la maintenance des Bâtiments dont notamment :
 - o La réfection du bardage et des peintures extérieures ainsi que le remplacement de l'alarme incendie du gymnase Léo Borgniet pour 220 K€,
 - o Le reprise de l'étanchéité du bâtiment administratif du stade Georges Hébert, pour 45 K€,
 - o La réfection de la chaufferie du Gymnase Richelieu, pour un montant de 159 K€,
- L'éclairage des équipements sportifs : 94K€,
- La réalisation de terrains multisports : 159K€,
- La réalisation de terrains synthétiques (La Neuville) : 466 K€,
- L'éclairage et le génie climatique au Stade Auguste Delaune : 1,4M€.

Le chantier de réaménagement des **Hautes Promenades et du Square Colbert** a débuté en juin 2018.

Sur l'année 2018 les phases de travaux ont essentiellement concerné :

- Les terrassements généraux avec la démolition des anciens parkings, des futures allées piétonnes et de la fontaine du Boulingrin.
- Les fondations des allées et circulations.
- La mise en terre des massifs de la frange sud et du square Colbert.
- Le passage des différents réseaux : éclairage, arrosage, assainissement,...
- L'abattage des arbres à remplacer.
- Le démarrage des contrats de culture en pépinière pour les futures plantations.
- Les fondations des kiosques.
- La construction de la chambre technique de la fontaine du boulingrin.

En lien avec ces différentes phases, les travaux d'archéologie préventive ont démarré en octobre pour une période s'étalant jusqu'en février 2019.

2,682M€ ont été mandatés en 2018 pour cette opération.

D'autres aménagements paysagers ont été réalisés en 2018, Il s'agira principalement :

- Parc de Champagne : rénovation d'allées : 190 K€,
- Parc de Champagne : aménagement de terrains de Beach-soccer : 98 K€,
- Réfections d'allées dans différents parcs (Square Sarrazin, Parc Alexandre Henrot, Parc St John Perse, Place Vert, parc Marcel Lemaire) : 153 K€,
- Remplacement d'arbres (Chemin Vert, Rue Gerbert) : 22 K€,
- Remplacement et rénovation d'aires de jeux (Square Sarrazin, Parc St John Perse, Square Scondorff, Parc St Bruno, Place Verte, square Jean Machet, Square Billard, place Hélène Boucher) : 327 K€,
- Cimetières : réfection de voiries et aménagement nouveau jardin cinéraire : 180 K€.

La reconstruction de la **Maison de Quartier Les Epinettes** en entrée du quartier Sainte Thérèse à Reims est également en cours. Cet équipement, symboliquement ouvert vers l'extérieur, a pour objectif de favoriser le désenclavement et d'accueillir la plus grande diversité sociale. Le souhait est de construire un équipement favorisant la mixité sociale et générationnelle alliant sécurité et fonctionnalité. L'année 2018 a été consacrée à la consultation des entreprises et au démarrage des travaux pour une livraison en 2019. 953K€ ont été consacrés en 2018 à cette opération.

Le renouvellement urbain des quartiers a été poursuivi.

Ainsi, dans le cadre du 1er PRU, les travaux d'aménagement se sont finalisés au sein du quartier Orgeval, avec notamment la livraison en septembre 2018 des aménagements extérieurs du complexe Georges Hébert pour 764K€.

Les aménagements du quartier Wilson (secteurs Berlioz-Beethoven et place Mozart) se sont poursuivis, ainsi qu'à Croix-Rouge (aménagements d'espaces verts) et aux Epinettes (travaux sur les espaces publics pour 740K€).

Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) de la Communauté urbaine du Grand Reims porte sur quatre quartiers rémois : Croix-Rouge et Orgeval (d'intérêt national), Europe et Châtillons (d'intérêt régional).

Le 3 septembre 2018, le comité d'engagement de l'ANRU a validé positivement, et dans sa globalité, le projet de NPRU 2016-2024. Afin d'acter cet avis, une déclaration d'engagement a été signée, par l'ensemble des partenaires, le 20 décembre 2018 dans l'attente de la signature de la convention NPRU courant 2019.

En matière de **sécurité et de tranquillité publique**, le développement de la Vidéo-protection s'est traduit par l'installation et la mise en service de 30 caméras supplémentaires (642K€).

Parallèlement, dans le cadre de la montée en puissance de la Police Municipale, 7 postes de policiers municipaux ont été créés. Un nouveau véhicule ainsi que du matériel de sécurité (radio, équipement de protection) ont été acquis pour la mise à niveau des moyens de sécurité et de communication.

Le projet urbain Reims Grand Centre : La reconquête de la friche SERNAM, dans le cadre du projet urbain Reims Grand Centre, s'est accélérée en 2018 avec la réalisation des travaux de dépollution/terrassement et de fouilles archéologiques pour les espaces publics afin de débiter la viabilisation des différents lots prévus dans la Zone d'Aménagement Concerté SERNAM-Boulingrin. Sur le plan réglementaire, en 2018, la Ville de Reims a approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté SERNAM-Boulingrin, le programme des équipements publics et le programme global des constructions. C'est aussi, durant cette année qu'un budget annexe a été créé pour l'opération.

Pour assurer la maîtrise foncière de l'opération, la ville de Reims a acquis, sur le secteur SERNAM, du foncier complémentaire auprès de la SNCF ou encore sur le secteur îlot nord, auprès de l'église évangélique située boulevard Jules César.

Les études urbaines, réalisées par le groupement mené par l'agence François Leclercq, se sont poursuivies en 2018 pour assurer la gestion inter-chantier, l'ordonnancement des différentes opérations ou encore l'accompagnement pour la réalisation des cahiers des

charges de cession de terrain et les fiches de lots, notamment pour les lots B3, A3 et B2 situés sur l'ancien site SERNAM. L'aménagement de ces lots vient en accompagnement des futurs équipements structurants : piscine patinoire, salle événementielle, pour laquelle Eiffage a été désigné titulaire de la délégation de service public en septembre, ou encore le parking prévu par Champagne Parc Auto de 745 places dont les fouilles archéologiques ont débuté en 2018.

Des études et une concertation ont également été réalisées afin de préciser la programmation du futur équipement à créer autour du champagne et de la gastronomie sur la place du Boulingrin en accompagnement du projet de redynamisation des Halles.

Enfin, la ville de Reims a souhaité poursuivre son engagement de concertation et d'information du public sur le projet avec la création d'un espace dédié devant les Halles du Boulingrin : la maison du projet accueille notamment un écran tactile pour explorer une maquette du projet réalisée en 3 dimensions afin de découvrir les futurs aménagements.

Par ailleurs, les études se sont poursuivies sur le devenir des autres secteurs constitutifs du projet urbain Reims grand Centre ou environnants tels que le projet de démolition/reconstruction de l'îlot de la Poste Boulingrin porté par un opérateur, le réaménagement de la place de la République....

En ce qui concerne **l'éducation**, dans le cadre d'une convention entre la Ville de Reims et l'Education Nationale portant sur la période 2015-2020 relative aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles rémoises, la collectivité continue de procéder au déploiement d'outils informatiques, à hauteur de 668K€ en 2018 sur une enveloppe globale de 3,1 M€.

L'objectif central de ce plan pluriannuel est de fournir à tous les élèves un accès aux ressources de l'informatique, du multimédia et d'internet dans sa scolarité via :

- Un matériel collectif de classe : tableau blanc interactif

- Un matériel individuel à destination de l'élève : classes mobiles composées de tablettes et d'un ordinateur de contrôle.

Plus de 4,5M€ ont été inscrits au titre de la maintenance et de l'entretien du patrimoine bâti scolaire communal, ce qui a permis de mener des opérations dans différents domaines dont par exemple :

- 506K€ affectés à des travaux de remplacement de menuiseries extérieures,
- 290K€ dédiés à la sécurisation des bâtiments (installation d'alarmes anti-intrusions et de dispositifs alerte attentats, visiophones, ...)
- 256K€ liés à des mises en conformité relatives à la sécurité incendie

Des travaux d'accompagnement du dédoublement des classes permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement délivré aux jeunes rémois, en cohérence avec la mise en rédaction du nouveau PEDT adapté à l'évolution des rythmes scolaires (semaine de 4 jours) tout en renforçant encore l'ambition éducative et partenariale de celui-ci, ont également été menés.

Par ailleurs, près de 137K€ ont été investis pour des réfections de cours d'école.

Au titre des dépenses d'investissement 2018 en faveur de **la culture et du patrimoine** on citera notamment :

- 1,35M€ pour le spectacle son et lumière de valorisation patrimoniale sur la cathédrale,
- 563K€ pour la restauration et l'acquisition d'œuvres du Nouveau Musée des Beaux-Arts,
- 159K€ pour des travaux de désenfumage au Conservatoire,
- 157K€ pour la restauration des sols et le remplacement des fauteuils de la grande salle de la Comédie
- 114K€ pour la poursuite de la phase 2 (restauration des décors et parements) de la Porte de Mars,
- 426K€ pour le solde de la restauration de l'église Saint André et 244K€ pour son système de chauffage
- 545K€ pour la réfection de la façade côté rue et finalisation du vitrail de l'Eglise Saint Maurice,

Par ailleurs 387K€ de subventions aux associations culturelles ont été attribuées, 374K€ ont été dépensés pour l'équipement des établissements de la Direction (comprenant la réinformatisation des bibliothèques municipales 45K€) et 121K€ pour l'achat de matériels techniques et scéniques.

Le chantier dédié aux réserves des musées a bien été lancé et 1,5M€ ont d'ores et déjà été consacrés à cette opération en 2018. De même, les travaux sur le Musée des Beaux-Arts (toiture de l'aile Chanzy) ont été financés à hauteur de 693 K€.

En ce qui concerne les travaux courants dans les bâtiments culturels :

Les travaux d'aménagement dans les bâtiments culturels et culturels représentent une enveloppe de 929 K€ pour l'exercice 2018. Dans les opérations les plus significatives, nous pouvons noter :

- La réfection partielle de la façade de l'Opéra, pour 197 K€,
- La suite de la restauration des bureaux classés Monuments Historiques au rez-de-chaussée du Musée Saint-Rémi, pour 127 K€,
- La réfection de l'étanchéité d'une terrasse de la Comédie, pour 63K€.

En matière de **propreté**, la ville de Reims assure principalement les missions d'entretien des rues (balayage, lavage, vidage corbeille), d'évacuation des dépôts sauvages, d'enlèvement des graffitis, et de viabilité hivernale. Au niveau des dépenses d'investissement (549 K€), elles correspondent à la poursuite des programmes de renouvellement d'engins de nettoyage (à hauteur de 498 K€) avec

- une balayeuse sur châssis,
- une balayeuse compacte,
- une micro-balayeuse (avec équipement de viabilité hivernale).

5 aspirateurs de trottoirs ont également été achetés pour compléter une évaluation en cours.

L'année 2018 a surtout été marquée par le déménagement du garage des engins de nettoyage (situé au 268 avenue de Laon) dans le cadre de l'opération « Reims Grand Centre » au niveau d'un nouveau bâtiment construit à côté de la station de vidage des balayeuses permettant ainsi une optimisation organisationnelle et de meilleures conditions de travail pour les agents. Cette opération a été financée à hauteur de 1,9M€ en 2018.

En ce qui concerne le **patrimoine communal**, les différentes opérations ci-dessous peuvent être relevées :

- travaux dans les salles municipales à hauteur de 108 K€,
- Travaux de réaménagement des bureaux de la Direction des espaces verts : 424K€,
- Isolement de locaux et création d'une nouvelle issue de secours Bâtiments rue Vauthier Lenoir : 50 K€,
- Façades de l'Hôtel de Ville (fin Sarraill et début Grosse écritoire) : 950 K€.

2,1M€ ont également été consacrés aux **travaux de mise en accessibilité** de différents bâtiments communaux. On citera par exemple le groupe scolaire Roux (416 K€), le groupe scolaire Pommery (409K€), les archives municipales (84 K€) la maternelle Clovis Chezél (79 K€), la piscine Louvois (84 K€) ou le stade G. Hebert (252 K€).

Un effort particulier a été mené afin d'améliorer la **performance énergétique** de nos bâtiments. Au titre de 2018, ont notamment été réalisés :

- Les travaux dans le groupe scolaire Poupily : 96 K€,
- Crèche Maison blanche : 187 K€,
- Salles municipales St Marcoul et Rossini : 10 K€
- Groupe scolaire Roux : 686 K€
- Ateliers municipaux : 25 K€
- Maternelle Avranches : 32 K€.

Enfin, dans le cadre du projet de **Grande Salle Événementielle**, 64 K€ ont été consacrés en 2018 pour les frais d'études et d'insertion.

Par ailleurs, la communauté urbaine, au titre des compétences transférées au 1^{er} janvier 2017, a réalisé 21 M€ (20,7M€ + 300K€ d'avances forfaitaires) de travaux sur le territoire de la ville de Reims, qui se décomposent de la manière suivante :

AP	Crédits de paiement 2018 réalisés
Courant (voirie)	13 557 033 €
Projet :	7 164 965 €
Sciences Po	1 382 743 €
Accompagnement Reims Grand Centre	1 870 763 €
PNRU1 Orgeval	383 279 €
PNRU1 Wilson	1 075 169 €
PNRU1 Epinettes	437 745 €
PNRU1 Croix-Rouge	11 974 €
Pôle d'échange multimodal	66 312 €
Frange Sud	1 295 617 €
Abords Basilique St Remi	641 363 €
TOTAL :	20 721 998 €

En complément des travaux réalisés dans le cadre des autorisations de programme Projet, ont notamment été réalisées, au titre de l'enveloppe de travaux courant, (13,5M€) les dépenses ci-dessous :

- les travaux d'aménagement de la rue des salines : 0,3 M€,
- les travaux boulevard Diancourt : 0,33M€
- les travaux place Gouraud : 0,8M€
- les travaux d'aménagement de la chaussée Bocquaine : 0,18 M€,
- la restructuration de la rue de Venise : 0,6 M€,
- les travaux de la rue des écrevées : 0,32 M€,
- les travaux sur la chaussée et les trottoirs rue Courmeaux : 0,39M€,
- les travaux sur la rue Linguet : 0,24M€,
- les travaux sur la rue Noël : 0,2M€,
- voirie de contournement de l'esplanade S. Veil : 0,9M€
- les travaux rue du Mont d'arène : 0,17M€
- les travaux rue de Sébastopol : 0,27M€
- l'aménagement de la rue de la Maison blanche : 1,32M€
- l'aménagement de zones 30 : 0,13M€.

Sont également comptabilisés au sein de l'enveloppe de travaux courant, ceux correspondant à la rénovation des RN51 et RN44 transférées par l'Etat (financement par l'Etat)

- les travaux boulevard Diancourt : 0,33M€
- les travaux place Gouraud : 0,8M€
- les travaux boulevard Henri Vasnier : 72 K€.

VIème partie – Les budgets annexes

A. Le budget annexe du Restaurant municipal

OPERATIONS REELLES	CA 2017 en K€	CA 2018 en K€	En %
Recettes réelles de fonctionnement hors participation du budget principal	350	374	6,95%
Produits des services	190	201	5,31%
Participations RM et autres organismes	91	112	22,52%
Participations - emplois	18	11	-40,62%
Participation Ville	51	52	1,76%
Dépenses réelles de fonctionnement hors inté	560	591	5,69%
Charges à caractère général	185	192	3,87%
Charges de personnel	374	399	6,59%
Autres charges	0	0	
EPARGNE NETTE	-210	-217	3,59%
Dépenses réelles d'investissement	115	56	-51,05%
Recettes réelles d'investissement	0	0	
BESOIN DE FINANCEMENT	-324	-273	-15,73%
COUVERTURE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	324	273	-15,73%

Les recettes de fonctionnement augmentent de près de 7%. Cette hausse s'explique par l'ouverture du restaurant municipal à des publics extérieurs. Une première contractualisation avec la société Moët Hennessy Champagne Service (M.H.C.S) à compter du 1^{er} octobre 2016, a permis aux salariés de cette entreprise de bénéficier des services rendus par le restaurant municipal complétée par une convention avec le Ministère de la Justice et les Voies Navigables de France à compter du 1^{er} juin 2017. Grâce à ces nouvelles recettes, les produits issus des prestataires extérieurs aux collectivités rémoises atteignent en 2018 près de 140 K€.

Les charges à caractère général restent stables. Parmi ces charges, le poste alimentation représente plus de 80%.

Les dépenses d'investissement sont en baisse de près de 59 K€ (-51%), les travaux de mise en conformité sanitaires et de réfection de la ligne de restauration ayant été effectués sur les exercices 2016 et 2017, les dépenses d'équipements 2018 comprennent

du renouvellement de matériels notamment (robot coupe légume, meuble réfrigéré, armoire vitrée...) et des travaux courants de plomberie.

La stabilité des charges et l'augmentation des recettes permettent la baisse de la participation d'équilibre à ce budget qui passe à 273 K€ en 2018 contre 324 K€ en 2017

B - Le budget annexe ZAC SERNAM-Boulingrin

I - Le budget de fonctionnement

A l'occasion du budget supplémentaire 2018, la création du budget annexe ZAC Sernam - Boulingrin a eu les conséquences suivantes :

- Le transfert d'actifs du budget principal vers le budget annexe de la ZAC, en tenant compte des dépenses et des recettes déjà réalisées,
- La réaffectation des crédits d'investissement prévus au Budget Primitif 2018 au budget principal, vers le budget annexe de la ZAC

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2018
011 – Charges à caractère général - Transferts d'actifs du budget principal	16 430 925,35
011 - Charges à caractère général - autres	3 697 501,89
Total dépenses de gestion courante	20 128 427,24
Total dépenses réelles de fonctionnement	20 128 427,24
042 - Transferts entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00
Total dépenses de fonctionnement	20 128 427,24

Le budget annexe est un budget de compte de stock qui retrace les dépenses d'aménagement intégrées en section de fonctionnement.

Les charges à caractère général comprennent notamment :

- les acquisitions foncières pour un montant de 15,2 M€ (dont 13,9 M€ de transferts d'actifs)
- les travaux sur espaces publics (fouilles, démolition, dépollution...) à hauteur de 4,7 M€ (dont 2,6 M€ de transferts d'actifs) ;
- les crédits d'études pour 214 K€ (dont 44 K€ liés aux transferts d'actifs).

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2018
70 – Ventes de terrains aménagés	0,00
Total recettes de gestion courante	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	0,00
042 - Transferts entre sections	20 128 427,24
Total des recettes d'ordre	20 128 427,24
Total recettes de fonctionnement	20 128 427,24

Aucune cession n'a été constatée sur l'exercice 2018, seules les écritures de stockage des encours de production ont été intégrées en recettes de fonctionnement.

II - Le budget d'investissement

Le budget d'investissement de la ZAC Sernam-Boulingrin retrace l'avance remboursable consentie par le budget principal et les mouvements d'ordres budgétaires liés aux opérations de stocks.

L'avance remboursable versée par le budget principal s'est élevée à 19,2 M€ contre un stockage des encours de production de plus de 20,1 M€.

Aussi le résultat du budget de zone est déficitaire pour un montant de 858 K€.

Annexe 1 : Les ratios légaux :

Informations financières - ratios	Valeurs (CA 2018) (population 2016)	Moyennes nationales de la strate - Métropole de plus de 100 000 hab. hors Paris (1)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1061,03	1177,00
Produit des impositions directes/population	631,31	640,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1422,89	1341,00
Dépenses d'équipement brut/population	269,04	213,00
Encours de dette/population	1456,41	1169,00
Dotations globales de fonctionnement/population	275,90	217,00
Dépenses de personnel*/dépenses réelles de fonctionnement	53,57%	58,00%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	87,22%	96,00%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	18,91%	15,90%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,02	0,87

(1) Sources : DGCL à partir des données DGFIP des comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles, INSEE (population totale en 2016)

*y compris mutualisation de services

Le tableau ci-dessus permet de comparer les ratios légaux de la ville de Reims avec les ratios nationaux. L'étude de ces ratios doit être abordée avec prudence dans la mesure où leurs limites rendent parfois difficilement exploitables leurs résultats. Parmi celles-ci, on peut citer l'existence d'un décalage de trois ans entre les chiffres fournis par l'INSEE et l'année considérée mais aussi les compétences transférées à l'intercommunalité qui peuvent être très différentes d'un territoire à un autre.

Dépenses réelles de fonctionnement / population.

La ville de Reims se situe en dessous de la moyenne nationale. Cette situation montre que le niveau de dépenses par habitant de la ville de Reims est un peu plus faible que pour les communes de même strate.

Produit des impositions directes / population.

La ville de Reims possède un niveau d'imposition directe légèrement inférieur à la moyenne après plusieurs exercices où ce dernier affichait une tendance inverse.

Recettes réelles de fonctionnement / population.

Le ratio passe à nouveau au-dessus de la moyenne nationale.

Dépenses d'équipement brut / population

La ville de Reims voit son niveau d'investissement passer au-dessus de la moyenne de la strate avec 269 € par habitant.

Le ratio de la strate diminue de 12% alors que celui de la Ville augmente de plus de 33%.

Encours de dette / population.

Malgré les baisses de ces dernières années, l'encours de la dette par habitant est plus élevé que la moyenne nationale. Il doit cependant être mis en relation avec la capacité de la Ville de Reims à rembourser cette dette mesurée par le ratio de désendettement qui est légèrement inférieur à 6 années soit largement en dessous de la limite communément admise (10 à 12 années).

Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement par habitant est supérieure à celle de la moyenne nationale. La comparaison est délicate car elle comprend toutes les composantes de la DGF (notamment la dotation de solidarité urbaine dont l'évolution dépend de critères liés à la péréquation).

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio dépend de l'importance des activités gérées en régie qui diffère d'une commune à l'autre. Il sera d'autant plus élevé que les services gérés en régie seront nombreux.

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio permet de mesurer la capacité de la ville de Reims à assurer le financement de ses dépenses de fonctionnement et le remboursement de sa dette avec ses recettes de fonctionnement.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

En hausse de près de 24% entre 2017 et 2018, ce ratio passe au-dessus de la moyenne de la strate, qui diminue en 2018 de plus de 9%.

Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure l'encours de la dette comparée à la richesse de l'entité.

Annexe 2 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Ville de Reims a toujours eu pour objectif d'optimiser le coût des frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières.

Chaque année, la collectivité met en concurrence les établissements bancaires dans le cadre de consultations financières normées tant pour ses financements long terme (emprunts) que court terme (ligne de trésorerie)

Elle doit enfin optimiser l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de minimiser le coût pour la collectivité.

La baisse des coûts de financement long terme pour les collectivités constatée depuis quelques années s'est, une nouvelle fois, confirmée en 2018. Cette baisse s'explique d'une part, par des taux d'intérêts qui sont restés bas et d'autre part, par une concurrence toujours accrue entre les prêteurs, avec des offres de financement abondantes et diversifiées notamment en termes de maturité et de période de mobilisation.

Le contexte de financement est resté favorable pour le secteur public local d'où un coût de ressource financière minoré.

En 2018, les collectivités ont emprunté au taux moyen historiquement bas de 1,10% contre 1,15% en 2017. Pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants ce taux est de 1,13%.

Près de 75% des financements 2018 des collectivités ont été contractualisés sur la base d'emprunts à taux fixe inférieurs à 1,50%.

Au 31/12/2018, le taux moyen du stock de dette des collectivités est de 2,24%. Depuis cinq ans, ce taux est inférieur à 3%.

1 - Des taux toujours à leurs plus bas niveaux :

Après une baisse importante et continue des taux depuis 2014, les taux sont restés très bas en 2018.

L'EONIA, passé en territoire négatif depuis septembre 2014 s'est stabilisé. Il était à -0,36% fin 2018 (idem en 2017). Les taux courts, dérivés de l'EONIA, sont eux aussi restés stables.

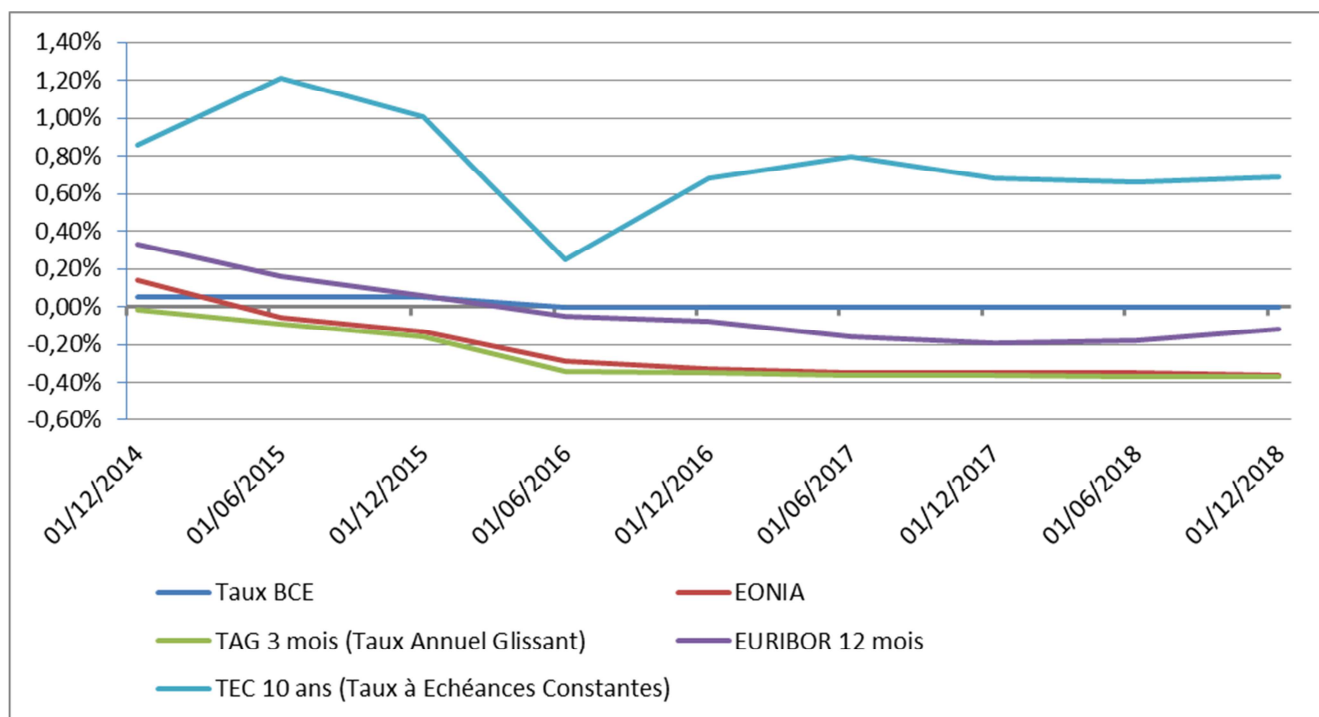
Les taux longs ont connu en 2018 une certaine volatilité du fait d'un contexte macroéconomique empreint d'incertitudes. Cependant, L'EURIBOR 12 mois affiche toujours des valeurs négatives depuis juin 2016. Il cote à -0,12% fin 2018.

Concernant les taux fixes, le taux d'intérêt d'un emprunt amortissable à 15 ans était de 0,85%, hors marge bancaire avec amortissement progressif fin décembre 2018. Une baisse significative est constatée depuis mars 2019. Début avril, ce taux cote à 0,63%.

La BCE ayant décidé de ne procéder à une hausse de ses taux au mieux qu'en 2020, les taux d'intérêts ne devraient pas subir, en 2019, de hausses conséquentes.

➤ Evolution des principaux taux depuis 2014 :

	31/12/14	31/12/15	30/06/16	31/12/16	30/06/17	31/12/17	30/06/18	31/12/18
Taux BCE	0,05%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EONIA	0,14%	-0,13%	-0,29%	-0,33%	-0,35%	-0,35%	-0,36%	-0,36%
TAG 3 mois (Taux Annuel Glissant)	-0,02%	-0,16%	-0,34%	-0,35%	-0,36%	-0,36%	-0,37%	-0,37%
EURIBOR 12 mois	0,33%	0,06%	-0,05%	-0,08%	-0,16%	-0,19%	-0,18%	-0,12%
TEC 10 ans (Taux à Echéances Constantes)	0,86%	1,01%	0,25%	0,68%	0,80%	0,68%	0,65%	0,69%



2 – Une offre de financement importante et diversifiée :

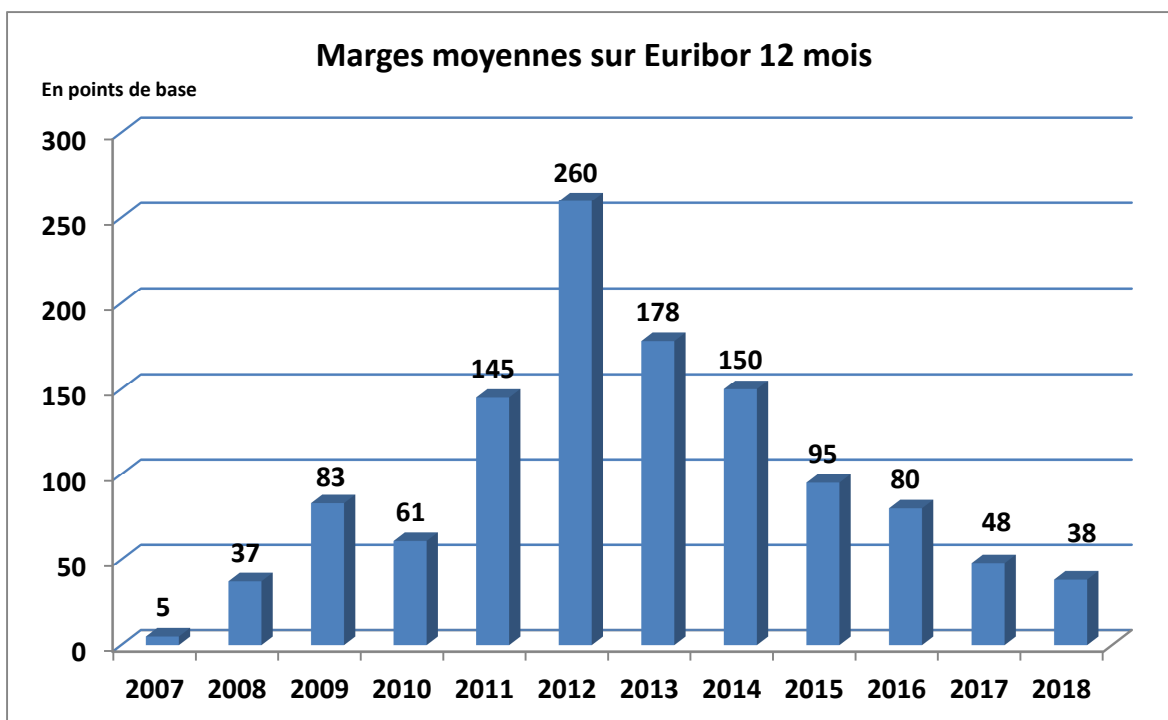
Les offres de crédits proposées aux collectivités sont toujours nombreuses et ont largement couvert leurs besoins de financement.

Les coûts de financement restent faibles sous l'effet de taux d'intérêt bas et du maintien d'une concurrence forte entre les prêteurs dans un contexte de recours à l'emprunt en baisse.

La Banque Postale a renforcé une nouvelle fois son positionnement. En 2017, elle représentait un quart des financements à long terme accordés aux collectivités locales. En 2018, un tiers des nouveaux financements est porté par La Banque Postale.

Cette évolution s'est faite, en partie, au détriment du groupe BPCE et du Crédit Agricole qui eux sont en recul par rapport à l'année précédente. Leur part dans les nouveaux financements est passée de 20% en 2017 à 15% en 2018 pour le groupe BPCE et 14% pour le Crédit Agricole.

Avec toujours une très forte concurrence entre les sources de financements, les collectivités ont bénéficié, au même titre que de faibles taux d'intérêts, de la réduction des marges pratiquées par les banques. La marge bancaire moyenne en 2018 sur EURIBOR 12 mois a encore baissée pour atteindre 0,38%.



(Données Finances Active)

3 – Evolution de l'encours et de la charge d'intérêts :

La création de la Communauté urbaine du Grand Reims a entraîné un transfert de certaines compétences de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine. Ces transferts se sont accompagnés de transferts de dette qui ont de fait sensiblement modifié l'encours de dette global de la Ville depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'encours de la dette globale est passé de 296,14 M€ au 31/12/2017 à **272,46 M€** au 31/12/2018 soit une baisse de plus de 8%.

Cette diminution s'explique par le fait que la Ville a procédé au remboursement de 33,7 M€ de capital et dans le même temps n'a consolidé, comme l'année précédente, que 10 M€ d'emprunts pour financer ses investissements.

Cet encours de **272,46 M€** au 31/12/2018 doit également être minoré de l'encours théorique transféré à la Communauté urbaine dans le cadre du transfert des compétences d'aménagement et entretien de voirie et d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La Ville n'ayant pu identifier des emprunts spécifiques destinés au financement de ces compétences transférées, a déterminé des modalités de transfert de dette théorique.

L'encours, après transfert de la dette théorique s'élève au 31/12/2018 à 247,38 M€, en baisse de 20.66M€.

	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2018
Budget Principal	295 527 988 €	272 457 088 €
Budget Baux commerciaux	608 810 €	
Budget Global	296 136 798 €	272 457 088 €
Budget Principal - Dette théorique	-28 095 394 €	-25 081 152 €
Budget Global – Encours net	268 041 404 €	247 375 936 €

La baisse de l'encours de la Ville a entraîné la baisse de ses charges financières. La charge d'intérêts de la dette (hors ICNE) a baissé de près de 11% entre 2017 et 2018.

Elle s'élève à **5,7 M€** en 2018 contre 6,4 M€ en 2017. Cette baisse s'explique par le fait que :

- La Ville de Reims continue de profiter de niveaux de taux très bas sur son encours à taux variable qui représente 45% de l'encours global fin 2018.

Les index variables étant négatifs (EURIBOR par exemple), le coût des intérêts correspond uniquement à la marge (marges actuelles comprises entre 0,01% et 1%),

- Depuis 3 ans le montant des emprunts consolidés annuellement est inférieur au montant des remboursements annuels en capital,
- Les dernières contractualisations de prêts à taux fixe ont été réalisées sur la base de taux compris entre 0,91% et 1,35%.

4 – Opérations réalisées dans le cadre de la gestion de dette sur l'exercice 2018

▪ Emprunts encaissés : 10 000 000 €

- Prêt Caisse d'Epargne : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1,06% à échéance trimestrielle.

Sur les trois dernières années, la Ville a très fortement réduit son recours à l'emprunt :

- ✓ 26 M€ consolidés en 2016,
- ✓ 10 M€ consolidés en 2017,
- ✓ 10 M€ consolidés en 2018.

▪ Emprunts contractualisés pour lesquels les fonds n'ont pas été consolidés en 2018 : 25 000 000 €

- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de 0,39%, date limite d'appel des fonds : juin 2019,
- Prêt Crédit Coopératif : 5 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1,35% date limite d'appel des fonds : mars 2020,
- Prêt Société Générale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de 0,36%, date limite d'appel des fonds : octobre 2020.

5 – Stratégie de gestion de dette :

La stratégie de gestion de la dette de la Ville doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 9 ans,
- Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1),
- Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%
- Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

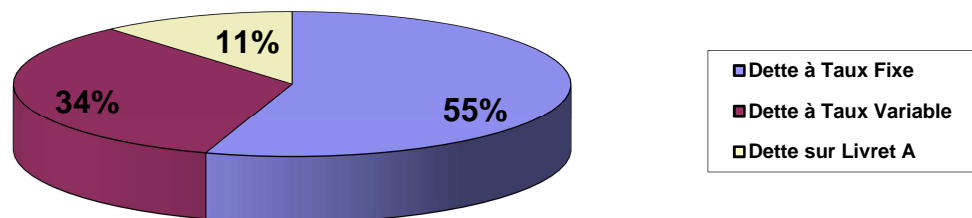
6 – Résultat de la stratégie appliquée en 2018 :

✓ **Le ratio encours budget principal / autofinancement brut** est de 5,8 ans contre 6,6 ans en 2017. Il est ramené à **5,2 ans** si l'on déduit l'encours théorique, et reste très en deçà du seuil fixé par le dispositif de contractualisation Etat Collectivités, qui est de 12 ans.

✓ La répartition de l'encours de la Ville est classée à 100% en A1 selon la nomenclature établie par la charte Gissler.

Selon cette charte, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

✓ L'encours global hors dette théorique, au 31 décembre 2018 se présente de la façon suivante :



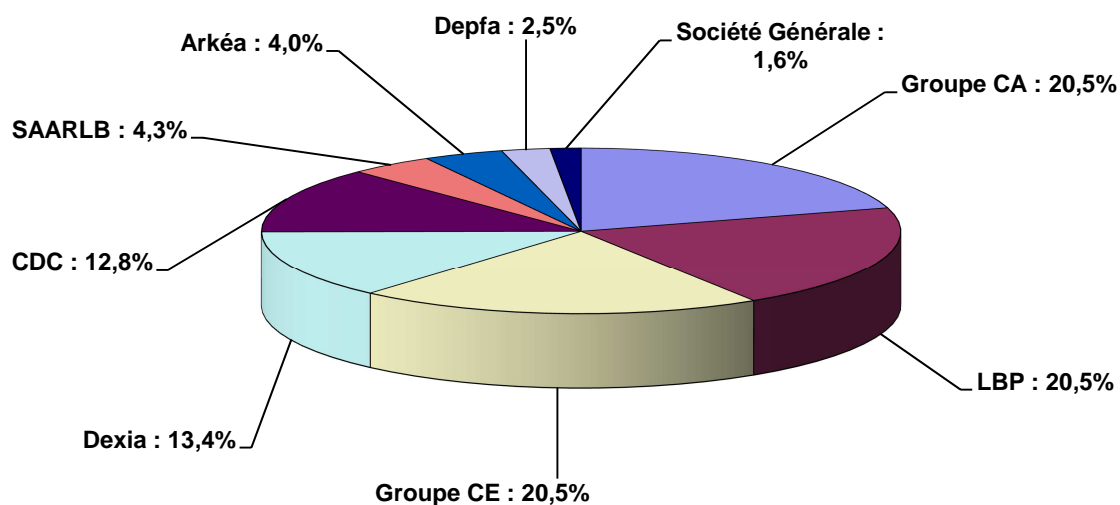
Le respect de l'équilibre 50% taux fixe, 50% taux variable s'effectue en fonction des opportunités de marché.

Cette répartition est quasi-identique à celle de l'année précédente (54% de l'encours à taux fixe au 31/12/2017).

✓ Le taux moyen de la dette globale de la Ville au 31 décembre 2018 est de **1,92%**. Il est en légère diminution par rapport à celui du 31 décembre 2017 qui était à 1,97%. Le taux moyen de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants est de 2,17%. Pour l'ensemble des collectivités ce taux est de 2,24%.

Du fait des taux historiquement bas, le taux moyen de l'encours à taux variable (hors Livret A) s'élève à 0,48%. Le taux moyen est de 1,53% pour l'encours sur Livret A et de 2,89% pour l'encours à taux fixe.

✓ La répartition de l'encours global au 31 décembre 2018 par prêteur est la suivante :



62% de l'encours est détenu à parts égales par La Banque Postale, le Groupe Caisse d'Epargne et le Groupe Crédit Agricole.

7 – La gestion de trésorerie :

La Ville a, depuis plusieurs années, mis en place une gestion optimisée de sa trésorerie afin de réduire au mieux ses disponibilités déposées auprès du Trésor (Compte 515). L'objectif de cette gestion de trésorerie 0 est de déterminer au mieux les besoins quotidiens de de la collectivité.

Au 1^{er} janvier 2018, le solde du compte 515 était de 21 591 330 €. Au 31 décembre 2018 ce solde s'élevait à 17 485 030 €. Ce solde doit être rapproché d'une journée de dépenses qui en 2018 représente environ 760 000 €, et correspond à 23 jours de trésorerie.

La ligne de trésorerie reste l'outil le plus adéquat pour gérer la trésorerie 0. Elle n'a pas vocation à financer les investissements mais permet de couvrir les décalages temporaires dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie, d'une durée d'un an, est très souple d'utilisation et a un coût financier inférieur à un emprunt car son coût ne porte que sur les fonds utilisés de façon ponctuelle.

En juin 2018, La Ville a contracté une ligne de trésorerie de 15 M€ :

- Ligne souscrite auprès de La Banque Postale indexé sur l'EONIA majoré de 0,27%. (contre EURIBOR 1 mois + marge à 0,35% en 2017), sans Commission de Non Utilisation – CNU.

Comme pour les financements à long terme, l'offre de ligne de trésorerie a été très attractive en 2018, avec des niveaux de marge plus bas et de nombreuses offres sans CNU.

La Ville, du fait d'un léger excédent de trésorerie, n'a eu recours à sa ligne de trésorerie que de façon ponctuelle. Le montant des tirages cumulés en 2018 s'est élevé à 20,3 M€.

Les intérêts payés en 2018 au titre de ces 20,3 M€ se sont élevés à 1 160 €.

La Ville renouvellera en juin 2019 sa ligne de trésorerie en privilégiant comme elle l'a fait en 2018, une ligne sans CNU qui ne lui coûtera que si elle procède à des tirages de fonds.

Au 31 décembre, la Ville avait procédé au remboursement total de l'encours sur la ligne de trésorerie.

Annexe 3 – Définitions et méthodologie

Définitions

Recettes réelles de fonctionnement au CA : Recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif

Recettes réelles de fonctionnement retraitées : Recettes de gestion au CA hors produits exceptionnels et reprises sur provisions y compris les travaux en régie

Dépenses réelles de fonctionnement au CA : Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées : Dépenses de gestion au CA hors dotations aux provisions et partie des charges exceptionnelles non récurrentes

Dépenses réelles d'investissement au CA : Dépenses réelles d'investissement figurant au compte administratif hors dette compte 1641 et dette revolving compte 16449

Dépenses réelles d'investissement retraitées : Dépenses réelles d'investissement au CA y compris les travaux en régie

Recettes réelles d'investissement au CA : Recettes réelles d'investissement figurant au compte administratif hors excédent de fonctionnement capitalisé hors emprunt mobilisé dans l'exercice et dette revolving compte 16449

Recettes réelles d'investissement retraitées : Recettes réelles d'investissement au CA y compris les cessions des immobilisations

Tableaux des retraitements

	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles de fonctionnement au CA	247 442 567,23	266 186 396,94
Produits exceptionnels	-5 310 273,10	-20 543 975,71
Remboursement charges intérêts de a dette globalisée par la CUGR	-935 924,39	-841 319,92
Reprises sur provisions		
Travaux en régie	2 046 172,27	855 246,53
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	243 242 542,01	245 656 347,84
Dépenses réelles de fonctionnement au CA	199 653 970,29	199 346 641,32
Intérêts	-5 882 226,79	-5 278 339,55
Dépenses réelles de fonctionnement au CA hors intérêts	193 771 743,50	194 068 301,77
Intérêts moratoires et autres pénalités	-9 526,14	-400,00
Amendes fiscales et pénales	0,00	-225,00
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-41 745,46	-45 256,99
Titres annulés	-20 876,12	-72 624,23
Autres charges exceptionnelles	-378 653,52	0,00
Dotations aux provisions	0,00	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	193 320 942,26	193 949 795,55
Dépenses réelles d'investissement au CA	79 543 654,42	104 022 338,66
Capital de la dette	-33 558 861,90	-33 679 710,00
Remboursement anticipé d'emprunt	0,00	0,00
Refinancement et revolving	0,00	0,00
Dépenses réelles d'investissement au CA hors dette	45 984 792,52	70 342 628,66
Travaux en régie	2 046 172,27	855 246,53
Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement	450 801,24	118 506,22
Dépenses réelles d'investissement retraitées	48 481 766,03	71 316 381,41
Recettes réelles d'investissement au CA	69 435 793,64	60 877 362,83
Excédent de fonctionnement capitalisé	-39 360 327,93	-33 799 926,54
Refinancement et revolving	0,00	0,00
Emprunts	-10 000 000,00	-10 000 000,00
Recettes réelles d'investissement au CA hors emprunt et dette	20 075 465,71	17 077 436,29
Produits de cessions des immobilisations	4 397 653,71	19 849 053,21
Autres produits exceptionnels de fonctionnement	912 619,39	694 922,50
Dette récupérable sur compétences transférées	-2 919 638,30	-3 014 242,80
Recettes réelles d'investissement retraitées	22 466 100,51	34 607 169,20

Annexe 4

CA 2018 - Mutualisation des services - refacturation

		Communauté urbaine du Grand Reims				Ville de Reims			
flux Ville / CU	flux Communauté urbaine du Grand Reims	budget principal							
		dépenses				recettes			
		4 945 186				26 955 641			
		dont				depuis VDR (2)			
		vers Ville de Reims 012				depuis autres communes (2')			
		vers Ville de Reims 011				depuis CCAS de Reims			
		sous total VDR (1) 3 242 370							
		vers autres communes 012				recettes depuis BA (4)			
		vers autres communes 011							
		sous autres communes (1') 936 869							
		vers transports							
		vers eau							
		vers assainissement							
		vers archéologie							
vers ordure ménagère									
sous total BA (3) 765 947									
		budget principal							
		dépenses				recettes			
		22 510 436				3 263 373			
		principal (2)				principal (1)			
		dont				depuis CUGR (1)			
		chap 012				depuis CCAS de Reims			
		chap 011							
						3 242 370			
						21 003			
		budgets annexes							
		dépenses				recettes			
		Eau vers ppal				transports			
		Assainissement				eau depuis ppal			
		Transport				assainissement			
		Bezannes				archéologie			
		Malle				OM			
		OM				TOTAL (3)			
		Archéologie							
		Husselle							
		Coubertin							
		Boucle							
		TOTAL (4)							
		budgets annexes				budgets annexes			
		dépenses				recettes			
		spanc vers assainissement				assainissement depuis spanc			
		assainissement depuis eau				eau depuis assainissement			
		37 269				37 269			
		1 894 945				1 894 945			

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes